



## TÍTULO

**ETUDE DES ESTRATEGIES DE MISE EN OEUVRE EFFECTIVE DE  
LA CITES DANS LE BIOME SAHARIEN DU NIGER**

**CAS DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEDJI**

## AUTOR

**Mahamane Mourtala Saley**

**Esta edición electrónica ha sido realizada en 2019**

Tutor	Dr. Amadou Oumani Abdoulaye
Co-Tutor	Ali Laouel Abbagana
Curso	<i>Máster Propio en Gestión y Conservación de Especies en Comercio : el Marco Internacional (2017/2018)</i>
©	Mahamane Mourtala Saley
©	De esta edición: Universidad Internacional de Andalucía
Fecha documento	2019



## Reconocimiento-No comercial-Sin obras derivadas

Usted es libre de:

- Copiar, distribuir y comunicar públicamente la obra.

Bajo las condiciones siguientes:

- **Reconocimiento.** Debe reconocer los créditos de la obra de la manera especificada por el autor o el licenciadore (pero no de una manera que sugiera que tiene su apoyo o apoyan el uso que hace de su obra).
- **No comercial.** No puede utilizar esta obra para fines comerciales.
- **Sin obras derivadas.** No se puede alterar, transformar o generar una obra derivada a partir de esta obra.
- *Al reutilizar o distribuir la obra, tiene que dejar bien claro los términos de la licencia de esta obra.*
- *Alguna de estas condiciones puede no aplicarse si se obtiene el permiso del titular de los derechos de autor.*
- *Nada en esta licencia menoscaba o restringe los derechos morales del autor.*



**MASTER DE L'UNIA SUR LA GESTION ET LA  
CONSERVATION D'ESPECES FAISANT L'OBJET DE COMMERCE :**

**LE CADRE INTERNATIONAL (13<sup>e</sup> édition)**

**Année académique 2017-2018**

**Mémoire :**

**ETUDE DES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CITES  
DANS LE BIOME SAHARIEN DU NIGER :  
CAS DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE GADABEDJI.**

Présenté par :

**SALEY MAHAMANE Mourtala**

Tuteur : **Dr AMADOU OUMANI Abdoulaye**, Maitre de Conférences,  
Directeur de l'Ecole Doctorale en Biodiversité et Gestion de l'Environnement de  
l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi

Cotuteur : **Ali Laouel ABBAGANA**, Ing des Eaux et Forêts, Msc en Gestion  
des Aires Protégées, Coordonnateur du Projet NIGER FAUNA CORRIDORS et  
Point Focal CITES Niger

*En vue de l'obtention du Titre Mastère de l'UNIA sur la Gestion et la  
Conservation D'espèces Faisant L'objet De commerce : Le Cadre International (13<sup>e</sup> édition)*

**Niger le 21 mars 2019**

## TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES ABREVIATIONS.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUXcc.....	ix
RESUME.....	xi
ABSTRACT.....	xii
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1. Contexte et justification .....</b>	<b>1</b>
<b>1.2. PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3. Objectif général .....</b>	<b>4</b>
<b>1.4. Objectifs spécifiques.....</b>	<b>4</b>
<b>1.5. Hypothèses .....</b>	<b>4</b>
<b>II : GENERALITES SUR LA ZONE D’ETUDE.....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. Situation géographique .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2. Milieu physique.....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.1. Relief.....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.2. Climat .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2.3 Ressources naturelles et occupation des sols.....</b>	<b>8</b>
<b>2.2.4 Principales unités d’occupation des sols et leurs caractéristiques .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.5. Ressources fauniques.....</b>	<b>9</b>
<b>2.3. Milieu humain.....</b>	<b>9</b>
<b>2.3.1. Population .....</b>	<b>9</b>
<b>2.3.2. Activités socio-économiques .....</b>	<b>10</b>
<b>2.3.2.1. Agriculture.....</b>	<b>10</b>
<b>2.3.2.2. Elevage et Pastoralisme.....</b>	<b>11</b>
<b>III : MATERIEL ET METHODES.....</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Matériel .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1.1. Présentation du site expérimental.....</b>	<b>13</b>
<b>3.2. Méthode d’étude.....</b>	<b>15</b>

3.2.1. Recherche documentaire :	15
3.2.2. Entretiens avec les différents acteurs	15
3.2.3. Conduite d'enquête	15
3.2.4. Technique d'échantillonnage	16
3.2.5. Analyse des données	16
3.2.6. Ethique scientifique	16
<b>IV. RESULTATS ET DISCUSSION</b>	<b>17</b>
4.1. Résultats	17
4.1.1. Connaissance sur la CITES	17
4.1.1.1. Connaissance de la CITES selon les acteurs	17
4.1.1.2. Connaissance des agents en charge du contrôle	17
4.1.1.3. Modes d'acquisition des connaissances de la CITES	18
4.1.2. Niveau de Connaissance de l'organe et autorité scientifique CITES du pays	18
4.1.3. Connaissance du domaine de la CITES par les responsables	19
4.1.4. Besoins en renforcement de capacité des agents impliqués dans le contrôle	19
4.1.2. Difficultés rencontrées par les agents de contrôles	20
4.1.3. Contraintes et menaces sur la faune et la flore	21
4.1.4. Espèces de faune et de flores les plus menacées	22
4.1.4.1. Espèces faunique	22
4.1.4.2. Espèces de flore	22
4.1.5. Fréquence de passage des espèces de faune et flore	23
4.1.6 Braconnage et ses raisons	24
4.1.6.1. Braconnage	24
4.1.6.2. Raisons du braconnage	25
4.1.7. Contrôle des espèces par les agents sur les différents postes et barrières	26
4.1.8. Rôles joués par les différents acteurs dans la préservation des ressources	26
4.1.9. Perception des différents acteurs sur la préservation des ressources naturelles	27
4.1.10. Collaboration entre agents (Forestier, Gendarme, Douanier et Policier)	28

<b>4.2. DISCUSSION</b> .....	31
<b>CONCLUSION</b> .....	39
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	40
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	41

## **DEDICACE**

Je dédie ce travail à :

Mon père **Saley Moussa Kalla** et ma mère **Halima Maman** qui ont su me montrer la voie à suivre pour atteindre ce niveau ;

Ma femme **Ramatou Hassan Oubandawaki** pour le soutien tout au long de cette formation ;

Mes enfants **Amel Mahamane Mourtala** et **Saley Mahamane Mourtala** dit **Sultan** pour les mois d'absence.

Et à la mémoire de mon défunt frère **Laouali Saley** dit **Kennedy** et ma défunte sœur **Mariama Saley**, que leurs âmes reposent en paix, Amen !

Mes Frères, Sœurs, amis et connaissances qui m'ont toujours soutenu.

## REMERCIEMENTS

Louange à Dieu le Tout Puissant, le Miséricordieux et le Clément qui a rendu ce travail possible et m'a accordé le privilège d'atteindre ce stade.

Je tiens sincèrement au bout de ce travail de magnifier ma gratitude :

A mon pays le **Niger** pour m'avoir offert l'occasion de suivre cette formation ;

Au peuple américain à travers **USAID, TETRA TECH ARD, CEDEAO, WABiCC**, qui a financé cette étude et qui a su créer les conditions nécessaires pour la réussite de ce travail ;

Ce travail a aussi pu être réalisé grâce au soutien et aux encouragements de nombreuses personnes qu'il m'est agréable de remercier ici :

Tous les personnels de **WA BiCC** et l'**UICN** pour les orientations et le suivi technique de travaux de recherche ;

Prof. **Margarita África Clemente Muñoz**, Coordinatrice du programme Master CITES et à l'Université Internationale d'Andalucía, pour tous les efforts fournis afin de faire de cette formation une réussite;

Dr **Amadou Oumani Abdoulaye**, Maître de Conférences, Directeur de l'Ecole Doctorale en Biodiversité et Gestion de l'Environnement de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi, qui malgré ses multiples tâches administratives et de recherche a accepté de nous encadrer, votre franchise et vos observations pertinentes m'ont beaucoup aidé ;

Lt-Col **Ali Laouel Abbagana**, Coordonnateur du Projet **NIGER FAUNA CORRIDORS**, qui en dépit de son calendrier surchargé et des différentes missions de terrain avez accepté co-encadrer le travail ;

Lt-Col **Dan Fatchima Mahamane Sanoussi**, Conservateur de la Réserve de Biosphère de Gadabédji, pour m'avoir accepté dans sa structure et mis toutes les conditions pour la réussite de ce travail ;

Lt-Col **Hamissou Malam Garba** à travers vous j'ai su que la conservation bien qu'étant un domaine difficile et fastidieux est aussi passionnant ;

Phd **Seyni Seybou Abdoul-Aziz** ; pour la rigueur et l'honnêteté scientifiques avec lesquelles il a suivi ce travail; je ne saurai vous remercier car ce travail c'est aussi le fruit de votre contribution combien importante;

Tous les étudiants de la **13<sup>e</sup> édition** du **Master CITES** pour les très bons moments passés ensemble à Baeza;

L'ensemble des enseignants chercheurs et missionnaires de l'Université Internationale d'Andalusia (**UNIA**) qui nous ont formés ;

Je ne saurais terminer mes propos sans rendre un hommage particulier à des hommes et des femmes qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce travail ; il s'agit de : **Michael Balinga** (WA BiCC) ; **Bora Masumbuko** et **Armel Yacine Bakayoko** de l'UICN-Ouagadougou, que j'ai beaucoup dérangé et ils étaient toujours à mes écoutes ; merci du fond de cœur ;

L'ensemble des collègues de l'Unité de Gestion de l'Aire Protégée de Gadabédji en particulier le Sgt **Saadou Yayé Idé** et **Mahamane Sani Illia Souley** ; Appelé du Service Civique National qui n'ont ménagé aucun effort pour m'accompagner dans la collecte des données;

Tous les cadres des Eaux et Forêts de Maradi, Dakoro et Bermo.

Je ne saurais oublier de remercier tous les amis.

Je remercie également toute la population de Gadabédji pour leur bonne collaboration et

Tous ceux de près ou de loin m'ont apporté leur soutien.

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

**AGIR** : Action pour la Gestion Intégrée des Ressources

**AOF** : Afrique Occidentale Française

**AP** : Aire Protégée

**BAB** : Banques Aliment Bétail

**BC** : Banque Céréalière

**BIZ** : Banques d’Intrants Zootechniques

**CDA** : Chef de District Agricole

**CEDEAO** : Communauté Economique des États de l’Afrique de l’Ouest

**CITES** : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d’Extinction

**COMIFAC** : Commission des Forêts d’Afrique Centrale

**Conf.** : Conférence

**CoP** : Conférence des Parties

**DFC/AP** : Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées

**DFC/PR** : Direction de la Faune, de la Chasse ; des Parcs et Réserves

**DGDDI** : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

**DGEF** : Direction Générale des Eaux et Forêts

**EPEM** : Equivalents Points d’Eau Moderne

**FAO** : Organisation des Nation pour l’Alimentation et l’Agriculture

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PAC2** : Programme d’action communautaire Phase 2

**PAGC** : Plan d’Aménagement, de Gestion et de Conservation

**PAPECALF** : Plan d’Action sous régional des Pays de l’Espace COMIFAC pour le renforcement de l’Application des Législations nationales sur la Faune sauvage

**PASEL** : Projet d’Appui au Secteur d’élevage

**PDC** : Plan de Développement Communal

**PNFC** : Projet Niger Fauna Corridors

**PUSADER** : Programme d’Urgence pour la Sécurité Alimentaire et du Développement Rural

**RBG** : Réserve de Biosphère de Gadabédji

**Rev.** : Révisée

**RNNAT** : Réserve Naturelle Nationale de l’Aïr et de Ténéré  
**RNNTT** : Réserve Naturelle Nationale du Termit et de Tin Touma  
**RTFG**: Réserve Totale de Faune de Gadabédji  
**SAREL** : Sécurité Alimentaire Renforcée par l’Elevage  
**UCA** : Unités de Culture Attelée  
**UE** : Union Européenne  
**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
**UNIA**: Université Internationale d’Andaloucie  
**USAID**: United States Agency for International Development  
**WA BiCC**: West Africa Biodiversity and Climate Change  
**WWF** : Fonds Mondial pour la Nature

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique de la Commune rurale de Gadabédji .....	6
Figure 2: Evolution de la pluviométrie annuelle par rapport à la moyenne annuelle à Dakoro de 1982 à 2012 .....	8
Figure 3 : Carte d'occupation des sols .....	8
Figure 4 : Carte de la Population.....	10
Figure 5 : Situation du front agricole et Couloir de passage dans la commune.....	11
Figure 6 : Zonage et Occupation des sols de la RTFG.....	14
Figure 7: Connaissance CITES selon les acteurs .....	17
Figure 8 : Degré de connaissance de CITES des Agents en charge du contrôle.....	18
Figure 9 : Sources de connaissance de la CITES .....	18
Figure 10 : Perception du domaine de CITES par les responsables en charge de la gestion de faune et flore.....	19
Figure 11 : Besoins en renforcement de capacité sur la CITES des agents en charge de contrôle.....	20
Figure 12 : Difficultés rencontrées par les agents lors des contrôles .....	21
Figure 13 : Contraintes et menaces sur la faune et la flore sauvages de la zone.....	21
Figure 14 : Espèces faunique les plus menacées de la zone selon la population .....	22
Figure 15 : Espèces de flore les plus menacées de la zone .....	23
Figure 16 : Fréquence de passage des espèces et/ou produits d'espèces de faune et flore .....	24
Figure 17 : Niveau de braconnage dans la zone .....	24
Figure 18 : Personnes impliquées dans le braconnage .....	25
Figure 19 : Raisons avancées les enquêtées pour le braconnage et la coupe abusive .....	25
Figure 20 : Niveau de contrôle et d'application de la CITES par les agents .....	26
Figure 21 : Rôles joués par les différents acteurs dans la préservation des ressources.....	27
Figure 22 : Perception de la population sur les services en charge de la protection des ressources .....	28
Figure 23 : Collaboration entre agents .....	28

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficies d'occupation des sols .....	8
Tableau 2 : Niveau de Connaissance de l'organe et autorité scientifique CITES par les enquêtés.....	19

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : FICHE 1 : QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES RESPONSABLES DES SERVICES DES EAUX ET FORETS ; ELEVAGE-VETERINAIRES ET AGRICULTURE-PHYTOSANITAIRES (ORGANES EN CHARGE DU CONTROLE DES ESPECES ANIMALES/VEGETALES OU DE LEURS PARTIES).....	a
ANNEXE B : FICHE 2 : FICHE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES AGENTS IMPLIQUES DANS LE CONTROLE DES ESPECES ANIMALES/VEGETALES OU DE LEURS PARTIES (AGENTS FORESTIERS, VETERINAIRES ET PHYTOSANITAIRES, ECO-GARDES) .....	c

<b>ANNEXE C : FICHE 3 : FICHE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES ACTEURS LOCAUX (TRADI- PRATICIENS; PERSONNES RESSOURCES) .....</b>	<b>e</b>
<b>ANNEXE D : FICHE 4 : FICHE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES ACTEURS LOCAUX (ELUS LOCAUX ; POPULATIONS RIVERAINES DE LA RESERVE ET FOCUS GROUPE DANS LES ZONES ADJACENTES) .....</b>	<b>f</b>

## **RESUME**

Le Niger, dans le souci de mieux contrôler le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages en danger ou menacées d'extinction la CITES. Après une quarantaine d'année, il semble important d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de cette convention. D'où l'intérêt de la présente étude qui s'est focalisée sur le biome saharien cas de la réserve de biosphère de Gadabédji. Cette évaluation s'est faite à travers des enquêtes auprès des différents acteurs locaux de mise en œuvre de la convention. Il ressort de ce travail une méconnaissance notoire de la convention ainsi que de ses organes au niveau national (organe de gestion et autorité scientifique) par les acteurs locaux, qui ignorent dans la majorité des cas le domaine d'intervention, les services concernés ainsi que les procédures de la convention. L'étude a aussi mis en lumière une absence de coordination entre les différentes structures de contrôle dans cette zone. La faune et la flore de cette zone comme l'ont souligné les personnes interrogées, subissent des pressions telles que la coupe abusive du bois, le braconnage, le surpâturage, les feux de brousse, la dégradation de l'habitat et la sécheresse. Cet état de fait a conduit à une perte de la biodiversité tant animale que végétale. Il est donc important de renforcer les capacités des agents et leur donner les moyens nécessaires pour mener à bien leurs activités dans la zone et aux niveaux des postes frontaliers.

**Mots clés :** CITES ; Espèces fauniques ; Espèces Floristiques ; Organe de gestion ; Autorité scientifique ; Réserve de Biosphère de Gadabédji.

## **ABSTRACT**

Niger, in order to better control the international trade in endangered and threatened species of wild fauna and flora CITES. After about forty years, it seems important to evaluate the effectiveness of the implementation of this convention. Hence the interest of the present study which focuses on the Saharan biome case of the Gadabedji Biosphere Reserve. This evaluation was done through surveys of the various local actors implementing the convention. This work reveals a well-known lack of knowledge of the world by local actors, which in most cases ignores the field of intervention, the services concerned and the procedures of the convention. The study also highlighted a lack of coordination between the different control structures in this area. The fauna and flora of this area, as pointed out by the interviewees, are under the influence of excessive logging, poaching, overgrazing, bush fires, habitat degradation and drought. This state of affairs has led to a loss of both animal and plant biodiversity. It is therefore important to build the capacity of the agents and empower them to carry out their activities in the area and at the border posts.

**Keywords:** CITES; Wildlife species; Floristic species; Management body; Scientific Authority Gadabedji Biosphere Reserve.

# I. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte et justification

Vaste pays de 1 267 000 km<sup>2</sup>, le Niger est caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux très anciens au nord-ouest (massif de l'Aïr), des plaines et des plateaux au sud. La partie Nord du Niger est occupée par des grandes zones géomorphologiques dont les principales sont: le massif cristallin de l'Aïr dont le point culminant (Mont GREBOUNE) s'élève à plus de 2.000 m d'altitude, le massif gréseux du Termite, les grandes zones d'épandage des écoulements venant de l'Aïr, les plateaux désertiques et les vastes étendues sableuses désertiques (Ténéré et Tal) (PAGC, 2014).

La partie Sud du Niger est caractérisée par une alternance de plaines et de plateaux entrecoupés par les affleurements de roches précambriennes à l'Ouest, les chaînes de collines du crétacé et du tertiaire.

Malgré cette complexité de relief peu favorable à un développement et un épanouissement de la faune et de la flore sauvages, le Niger abrite d'importantes ressources fauniques et floristiques réparties au niveau de deux (2) biomes. Le biome nord (saharien) qui comprend la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT), la Réserve Naturelle Nationale du Termit et de Tin Touma (RNNTT) et la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG). On trouve, dans ce biome la dernière population viable d'addax (*Addax nasomaculatus*), espèce en danger d'extinction, et une population importante de gazelles dama (*Gazella dama*) en danger également. La gazelle dorcas gazelle (*Gazella dorcas*) et le mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*) sont considérés comme des espèces vulnérables (UICN, 2010). Certains des carnivores sahariens du Niger sont assez rares en Afrique de l'Ouest (PNFC, 2012).

Le biome sud est représentatif des espèces sahélo-soudaniennes comme l'éléphant (*Loxodonta africana*), le lion (*Panthera leo*), le buffle (*Syncerus caffer caffer*), la girafe (*Giraffa camelopardalis peralta*), léopard (*Panthera pardus*), antilope cheval (*hippotragus equinus*) (Laouel Abbagana, 2014).

Au total le pays compte sept (7) aires protégées regroupées en quatre (4) catégories : I, II, III et IV totalisant 18,11 millions d'hectares soit 14,29% de la superficie du territoire national (DFC/AP, 2012). A cela s'ajoute 84 forêts naturelles classées, totalisant une superficie de 600 000 hectares.

Le biome saharien à lui seul couvre 950 250 millions km<sup>2</sup>, soit environ les trois quarts de la superficie terrestre du pays. La mauvaise conservation ainsi que l'exploitation non durable des ressources fauniques sont liées à la modification perpétuelle des habitats de la faune en raison des activités humaines et de l'aridité climatique, la faible implication des populations dans la gestion de l'aire protégée ainsi que la connaissance superficielle de la diversité faunique (PAGC, 2014).

Ainsi, les activités humaines telles que l'extension des champs des cultures sur les terres pastorales et forestières, un prélèvement trop intensif, le braconnage, les feux de brousse, les défrichements permanents, le surpâturage, la production d'énergie et l'exploitation minière dans une aire protégée... sont les causes de la modification perpétuelle des habitats de la faune (Projet Niger Fauna Corridors, 2012).

Des rapports de missions, des études ainsi que des nombreuses saisies faites dans ce biome montre à combien le braconnage et revente des produits de faune dans et vers les pays voisins prend de l'ampleur, certains de ses produits étant des espèces menacées/CITES. Cette filière pourrait aggraver les menaces sur certaines espèces telles que la gazelle dorcas, la grande outarde et beaucoup d'autres espèces de rapaces présentes dans ce biome.

La faible implication des populations dans la gestion des aires protégées fait que les populations locales tolèrent ou facilitent elles même ce trafic et ne sont pas conscientes de ses impacts et de son illégalité sous la convention CITES. D'où besoin d'étudier les stratégies de mise en œuvre efficace et efficiente de CITES afin de mieux conserver les espèces menacées/CITES de cette réserve.

## 1.2. PROBLEMATIQUE

Ainsi, au-delà de leur fonction de conservation de la diversité biologique, les aires protégées contribuent au bien-être des hommes, à l'atténuation de la pauvreté et au développement durable des populations riveraines. Elles préservent notamment la diversité génétique et la diversité des espèces et participent au maintien des services éco-systémiques, elles jouent également un rôle important dans la subsistance des populations autochtones (PAGC, 2014).

Partant de ce constat, beaucoup d'aires protégées au Niger ont vu leur mode de gestion changer de la coercition (méthode qui privilégie la répression) au système de gestion participative qui place l'Homme au centre de tout développement. Les ressources naturelles sont dorénavant protégées pour et par la population. Aujourd'hui, le Niger compte environ 18,11 millions d'ha d'aires de conservation de la faune et de la flore (PNFC, 2012).

Malgré ce potentiel biologique riche et varié, ces dernières années, les études de PNFC, (2012a), PNFC (2012b) et, Massaoudou (2013) ont montré que les ressources des parcs et des réserves au Niger font l'objet d'une dégradation accrue liée aux nombreuses pressions auxquelles ils sont soumis (UICN, 2010). Les plus récurrentes et les plus importantes sont le braconnage et le trafic de la faune sauvage, l'utilisation illégale des terres, l'exploitation du bois et des produits forestiers non-ligneux, les feux de brousse et la modification du milieu (UICN, 2010).

La position stratégique de la réserve de Gadabédji ainsi que le rôle joué en matière de gestion et conservation de la biodiversité dans le biome sahélo- saharien, exigent la définition et l'application des principes de gestion durable (Wacher, 2013).

La problématique de la mise en œuvre ou de l'effectivité de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est devenue peu à peu un champ majeur de recherche. (Assembe-Mvondo, 2009).

La CITES a été adoptée en 1973 pour parer à la menace que constitue l'une de ces activités humaines : le commerce international non durable. Le Niger a adhéré à la convention CITES le 08 septembre 1975 dans le cadre de la conservation de ses espèces sauvages. Le pays a ratifié cette convention et en devient Partie le 07 décembre 1975 ; cela dans le souci de mieux contrôler le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages en danger ou

menacées d'extinction. Actuellement le pays est en catégorie 3, cela démontre à combien beaucoup reste à faire pour une mise en œuvre efficace de CITES au niveau national (CITES.org ; 2018).

Ce travail de recherche rentre dans le cadre d'une étude permettant de mieux diagnostiquer les problèmes liés la mise en œuvre efficace de CITES dans le biome saharien. Ce thème vise à proposer des solutions pour une meilleure sauvegarde de la biodiversité de la réserve. Il permet aussi d'étudier les mécanismes d'une mise en place d'un dispositif de lutte et de prévention contre le braconnage et trafic illicite en impliquant tous les acteurs. Cela permet de renforcer et d'accompagner le dispositif de contrôle de l'unité de gestion de la réserve.

### **1.3. Objectif général**

Le présent travail intitulé «**Etude des stratégies de mise en œuvre effective de la CITES dans le biome saharien du Niger: Cas de la Réserve de Biosphère de Gadabédji**» a pour objectif principal de déterminer les mécanismes à mettre en place pour une application effective de la CITES dans ce biome : cas de la réserve de Gadabédji.

### **1.4. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, il s'agit de :

1. Evaluer les niveaux de connaissance des acteurs locaux sur la convention CITES ;
2. Identifier les contraintes et menaces s'exerçant sur les ressources ; et
3. Proposer des mécanismes pouvant contribués à une mise en œuvre efficace de CITES.

### **1.5. Hypothèses**

Pour mieux appréhender ce problème les hypothèses suivantes sont émises :

- ✚ Les populations locales et certains acteurs méconnaissent la convention CITES ;
- ✚ La réserve de Gadabédji renferme beaucoup d'espèces CITES
- ✚ Les populations locales n'ont pas une bonne perception de la gestion durable de RBG.

Le document est structuré en trois (3) chapitres :

- ❖ Le premier chapitre est consacré à la présentation de la zone d'étude.

- ❖ Le deuxième chapitre décline le matériel et les méthodes utilisés pour récolter, traiter et analyser les données.
- ❖ Le troisième chapitre présente les résultats et les discussions qu'ils ont suscités.

Le Document s'achève par une conclusion, des recommandations et des perspectives de recherche.

## II : GENERALITES SUR LA ZONE D'ETUDE

### 2.1. Situation géographique

La commune rurale de Gadabédji est située dans la région de Maradi, plus précisément dans le Département de Bermo (Figure 1). Le chef-lieu de la commune (Gadabédji) est à 75 km de Dakoro et à 50 km de Bermo. La commune faisait partie des 14 communes que comptait l'ancien Département de Dakoro, mais elle est rattachée de nos jours au tout nouveau département de Bermo, composé de deux communes rurales (Bermo et Gadabédji) (PDC, 2017).

La Commune Rurale de Gadabédji est créée par la loi 2002-14 du 11 juin 2002.

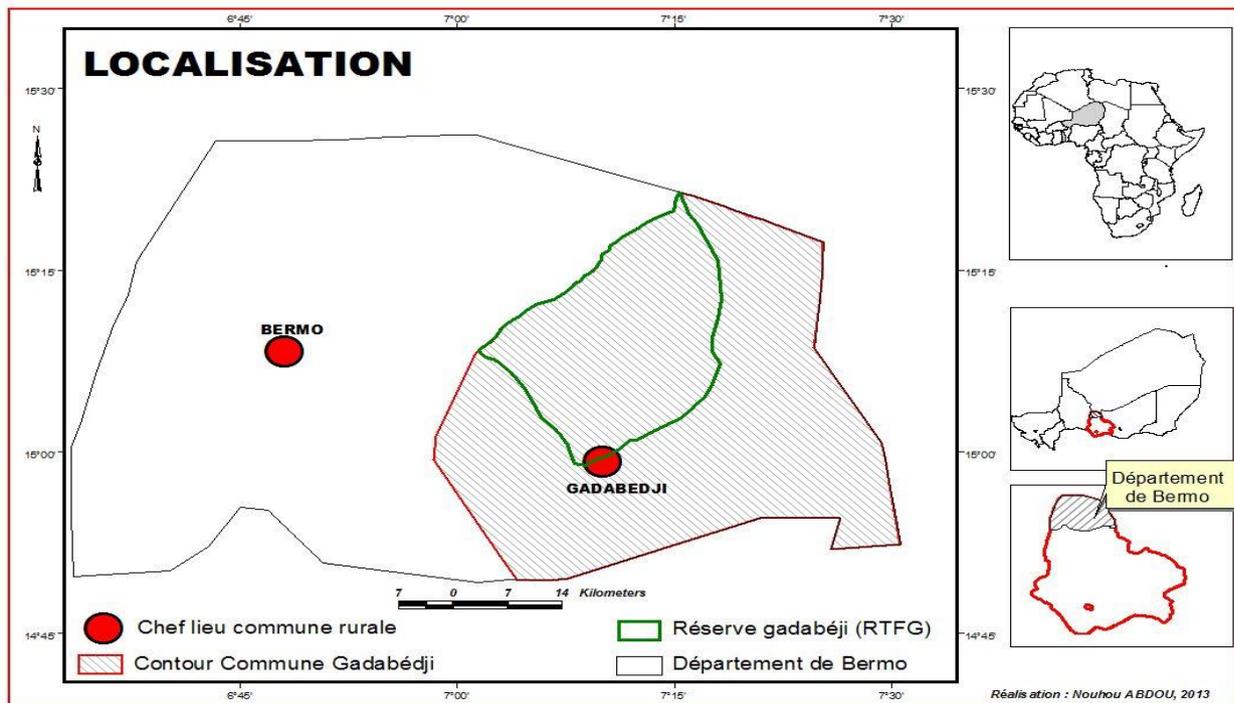


Figure 1 : Situation géographique de la Commune rurale de Gadabédji

La commune est située entre  $14^{\circ}79$  et  $14^{\circ}97$  de latitude Nord et  $6^{\circ}59$  et  $7^{\circ}34$  de longitude Est et est limitée au Nord par le Département d'Ingal (région d'Agadès), au Sud par les communes rurales de Bader Goula et de Tagriss, à l'Est par le Département de Tanout (région de Zinder) et à l'Ouest par la commune rurale de Bermo (PDC Gadabédji, 2017).

## 2.2. Milieu physique

### 2.2.1. Relief

La Commune se situe à une altitude comprise entre 395m et 500 m. Elle comprend un plateau situé entre deux réseaux hydrographiques principaux. L'altitude de la Commune s'élève légèrement mais de manière continue sur un axe sud-ouest/nord-est. Les observations sur le terrain ont confirmé que le secteur nord-est, se trouvant à l'altitude la plus élevée, était essentiellement constitué de plaines (40% des appréciations visuelles de terrain aux points de contrôle à l'intérieur de la réserve faisaient état de « plaines plates », alors que le relief à l'ouest et au sud-ouest était plutôt étiqueté comme dunes stabilisées ondoyantes) (Wacher, 2010).

Le relief présente une morphologie dunaire relativement plate avec de vastes étendues de terrain plat comportant de nombreuses ondulations. Quelques dunes de sable qui surplombent les limites Nord- Est de la réserve.

L'existence de trois (3) bretelles de vallée traversant la commune présage un relief relativement brisé par des dunes de sable escarpées des bas-fonds donnant lieu souvent à des mares temporaires et semi-permanentes. Ainsi, la bande Sud est la plus fortement accidentée car elle constitue la zone de concentration de ces bretelles. Quant à la bande Nord, elle est relativement plane et peu escarpée mais elle présente aussi des dépressions à forte concentration végétale (**République du Niger, 2012**).

### 2.2.2. Climat

Au cours des 30 dernières années, la commune de Gadabédji à l'image de l'Afrique sahélienne a connu une forte diminution des précipitations (Le barbé *et al.*, 1997 ; Nicholson, 2001 ; Abdou et al. 2008). En effet une mauvaise pluviométrie est observée au début des années 80, une amélioration en dents de scies au-dessus de la moyenne à partir de 1988 (Figure 2). Une augmentation importante des précipitations apparaît clairement sur l'évolution de l'indice d'anomalie standardisée de la moyenne de pluviométrie annuelle. Toutefois, cette période est marquée par une alternance rapprochée d'années humides et d'années sèches. (PAGC RTFG 2014).

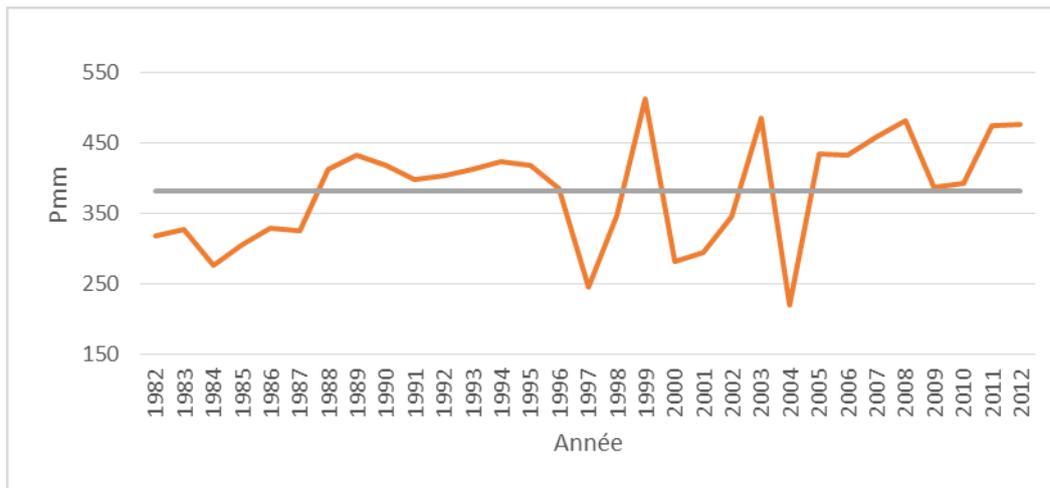


Figure 2: Evolution de la pluviométrie annuelle par rapport à la moyenne annuelle à Dakoro de 1982 à 2012

### 2.2.3 Ressources naturelles et occupation des sols

L'analyse de la dynamique autour de la gestion et conservation des ressources naturelles est faite à travers la présentation des principales unités d'occupation des sols et leurs caractéristiques, leur vocation et leur utilisation et du type de gestion qui leurs sont appliquées

comme présenté dans les parties suivantes. (PDC Gadabédji, 2014).

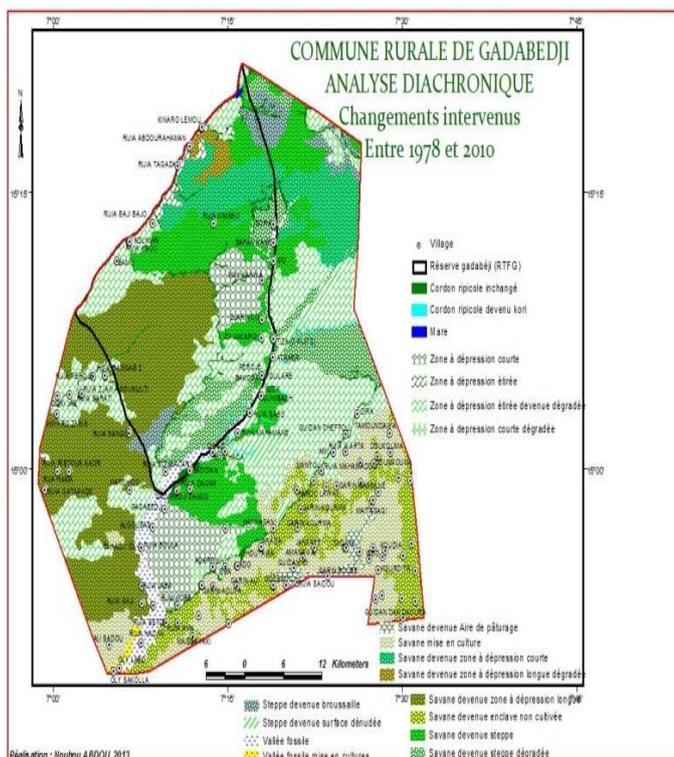


Figure 3 : Carte d'occupation des sols

Tableau 1 : Superficies d'occupation des sols

Unités d'occupation des sols	Superficie en ha
Cordon rupicole	4347
Zone à dépression courte	14201
Zone à dépression étirée	46881
Mare	101
Savane	139809
Steppe	9163
Vallée fossile	6813
<b>TOTAL</b>	<b>221315</b>

#### **2.2.4 Principales unités d'occupation des sols et leurs caractéristiques**

Les principaux utilisateurs des ressources sont d'abord les pasteurs (transhumants/nomades et les sédentaires haoussas), ensuite viennent les agriculteurs (sédentaires haoussas et quelques nomades sédentarisés), les exploitants traditionnels du bois pour les besoins ménagers (artisans, sculpteurs, forgerons, bois du chauffage, médecine traditionnelle, etc.), les braconniers, etc. (PDC Gadabédji, 2017).

#### **2.2.5. Ressources fauniques**

La faune de la Commune est constituée des espèces terrestres, qui sont en nette régression. Seule la réserve de biosphère de Gadabédji renferme encore une grande variété de faune protégée. La flore est en grande partie répartie dans la vallée de la Tarka.

### **2.3. Milieu humain**

#### **2.3.1. Population**

La commune rurale de Gadabédji compte 26.174 habitants dont 12.563 hommes et 13.611 femmes soit un taux de 52% répartie dans 44 villages administratifs et une multitude des hameaux qui leurs sont rattachés. La densité est estimée à 7 habitants au km<sup>2</sup>. (PDC Gadabédji, 2017). Cette densité est variable en fonction des communes (Figure 4).

Le taux de mortalité évolue en baisse avec les progrès de la science depuis quelques décennies. A Gadabédji, les décès sont plus fréquents chez les enfants particulièrement en saison des pluies dont le paludisme occupe la 1<sup>ère</sup> place.

Deux principaux mouvements migratoires caractérisent le déplacement de la population de la commune de Gadabédji :

- Les migrations saisonnières qui sont des phénomènes démographiques concernant la frange importante de la population c'est-à-dire les jeunes.
- Les mouvements transhumants de la population à la recherche des pâtures, préoccupent l'écrasante partie des grands propriétaires du bétail.

La population est majoritairement constituée de Touareg (80%) suivis d'Haoussa et de peulh.

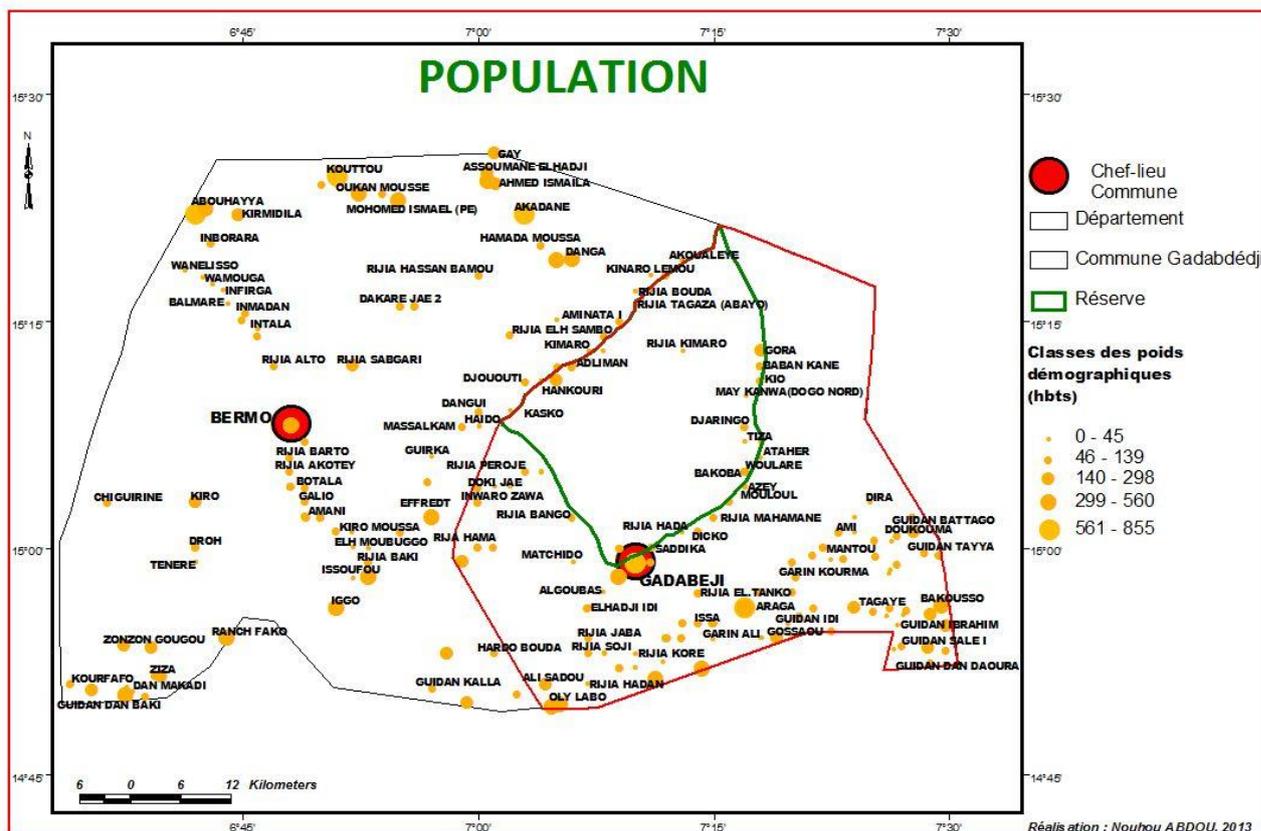


Figure 4 : Carte de la Population

## 2.3.2. Activités socio-économiques

### 2.3.2.1. Agriculture

Selon la loi qui fixe les limites nord des cultures au Niger, la commune rurale de Gadabédji est située en pleine zone pastorale. Elle est une commune à vocation purement pastorale. Cependant, ils existaient des villages situés au-delà de cette frontière avant l'avènement de ladite loi. Ces villages ont constitué des foyers d'agriculture à partir desquels l'activité s'est propagée. L'activité agricole pratiquée dans la commune est encore traditionnelle et évolue dans des moyens de production rudimentaires. (PDC Gadabédji, 2014).

La superficie qu'occupe l'agriculture dans la commune est estimée à 30% de la superficie totale du territoire communal. Ces terres sont constituées des surfaces cultivées et des potentielles jachères disponibles. Il a été aussi estimé à 5%, les producteurs utilisant les Unités de Culture Attelée (UCA) et malgré l'abondance du cheptel dans la zone.

Les principales spéculations sont le mil, le sorgho et le niébé. Les superficies occupées par ces spéculations en cultures pures sont estimées à 75% pour le mil, 20% pour le sorgho et 5%

pour le niébé. Mais dans les pratiques on assiste le plus souvent à l'association mil-niébé, mil-niébé-sorgho sur les terrains purement sablonneux ou à l'association sorgho-niébé dans la Tarka (vers Worissena) où les sols sont sablo-argileux donc plus lourds et fertiles. (PDC Gadabédji, 2014).

Les rendements de ces cultures sont estimés à 214kg/ha pour le mil, 250kg/ha pour le sorgho et 200kg/ha pour le niébé en année normale de pluviosité et de faible infestation parasitaire. (PDC Gadabédji, 2014).

Le degré de déficit céréalier varie de 30 à 100% avec une fréquence régulière de 2 à 3 ans alors qu'il n'a été dénombré que 10 BC dans la commune pour l'atténuation des effets des crises alimentaires.

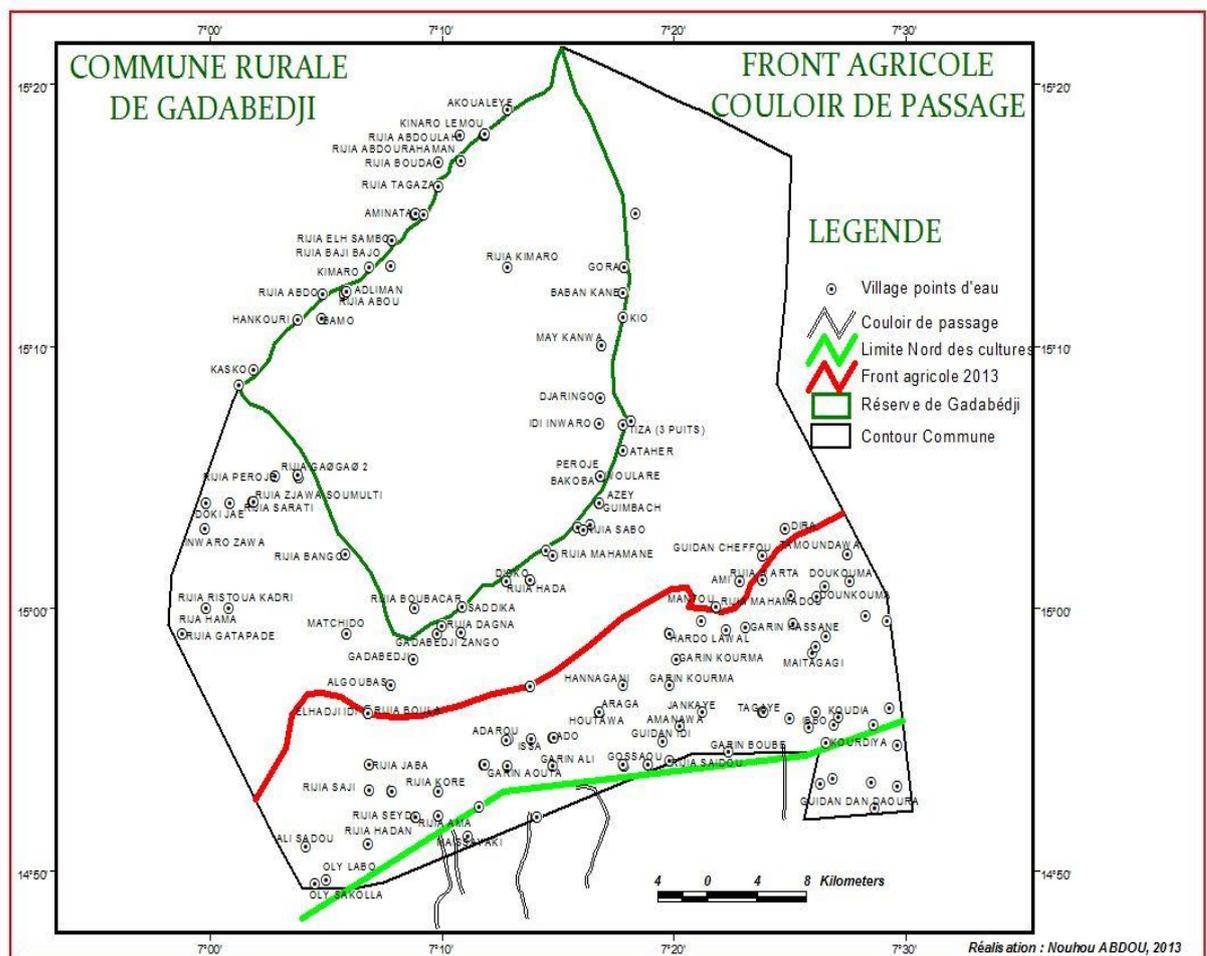


Figure 5 : Situation du front agricole et Couloir de passage dans la commune

### 2.3.2.2. Elevage et Pastoralisme

L'élevage constitue la principale activité économique de la population de la commune rurale de Gadabédji. Il est de type extensif composé de deux principales formes de pratiques d'élevage (nomadisme et transhumance).

Du point de vu statistique, l'effectif du cheptel de la commune est composé de : 22 500 têtes de bovins, 1 465 têtes d'ovins, 19 960 têtes de caprins, 11 700 têtes de camelins, 9 900 têtes d'asins, 3 400 têtes d'équins et 15 630 têtes de volaille (RGAC, année).

Les principales contraintes du secteur se résument au défrichement progressif des terres pastorales à des fins agricoles, conflits entre agriculteurs et éleveurs, une persistance des épizooties (pasteurellose, la peste des petits ruminants, la clavelée, le charbon, etc), le manque d'abattoirs et de marchés aménagés.

Il faut cependant dire que la commune regorge d'atouts en infrastructures favorisant le développement du secteur : 2 BIZ (Wourisseina et Machargatt), 6 BAB (Tajayé, Moyande, Kaboyé, Gadabédji, Mountagué, Bakoba) et 3 parcs de vaccination, 8 agents d'encadrement dont 1 chef CIB, 6 agents d'élevage privés (vétérinaire de proximité) et d'une clinique privée. L'environnement partenarial est aussi riche et varié. Les partenaires potentiels appuyant la commune dans le domaine de l'élevage sont : les ONG et Associations de développement (AREN, ASB, AGIR, etc.), les projets comme SAREL, PASEL, FAO, PAC2, PUSADER. (PDC Gadabédji 2017).

## **III : MATERIEL ET METHODES**

### **3.1. Matériel**

#### **3.1.1. Présentation du site expérimental**

La réserve de Gadabédji se trouve dans l'entité administrative du Département de Bermo (Commune Rurale de Gadabédji) et comme toutes les autres AP du Niger, la RTFG est rattachée à l'Administration Centrale du Ministère chargé des AP. Elle est donc sous la tutelle de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF) et gérée par la Direction de la Faune, de la Chasse, des Parcs et Réserves (DFC/PR).

D'une superficie de 76.000 hectares, la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTF/G) est située au nord de la Région de Maradi dans la zone des savanes sahéliennes du centre du Niger. Elle est localisée entre 7°01' et 7°09' de longitude est et 14°59 et 15°72' de latitude nord. Ses coordonnées géographiques centrales sont N 15°08' E 07°11' (PAGC, 2014).

Elle est contiguë au village de Gadabédji, chef-lieu de commune.

La RTFG forme une unité écologique avec la zone du Tadress, située à quelques kilomètres plus au nord. Ces deux (2) zones font partie d'un couloir à haut potentiel pour la conservation de la biodiversité au Niger, qui va du Parc du W au sud-ouest du Niger à la Réserve Naturelle Nationale l'Air et du Ténéré (RNNAT) au nord- est. Située dans une zone de transition climatique entre le Sahel et le Sahara, la Réserve Totale de Faune de Gadabédji représente, en partie, l'écosystème caractéristique et important de la région biogéographique sahélo saharienne (Figure 6).

La réserve totale de faune de Gadabédji a été créée par Décision N°2535 SF du 25 novembre 1954 de Monsieur le Gouverneur du Niger, une commission de classement de la Forêt de Gadabédji s'est réunie à Maradi sur convocation de son président, M. VILMAIN Maurice dit 'Maïbougé', Chef de la subdivision de Dakoro, en présence du représentant du Chef d'Inspection Forestière du Niger – Est, de quatre (4) Conseillers Territoriaux de Maradi et du chef de Canton de Bader, conformément à l'article 8 du Décret du 4 juillet 1935 fixant le régime forestier de l'Afrique Occidentale Française (AOF), à l'effet de procéder à l'étude du projet de classement de la dite forêt d'une superficie d'environ 76 000 ha.

La RTFG est l'une des premières aires protégées de la région sahélienne officiellement protégée au Niger. Elle est légalement protégée en tant que réserve forestière et en tant que réserve de faune depuis 1955 par Arrêté n° 3120/SF/F du 25 avril 1955 portant classement de la forêt et réserve totale de faune de Gadabédji - cercle de Maradi.

La réserve Totale de Faune de Gadabédji est particulièrement importante pour la conservation de la faune Saharienne en ce qu'elle constitue une zone riche en pâturage et en habitats naturels pour la faune sauvage. Elle a été classée pour la conservation de certaines espèces fauniques d'exception notamment la gazelle dama, l'oryx, la girafe et l'autruche malheureusement disparues de la réserve de nos jours.

Depuis le 14 juin 2017, elle est devenue Réserve de Biosphère de Gadabédji avec une superficie de 1 413 625 ha, la réserve de biosphère de Gadabédji et sa périphérie sont confrontées au grave phénomène de dégradation des terres. Le processus entretenu par la forte variabilité climatique et les pressions anthropiques sont à l'origine de ce phénomène et ce, malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires. Ces pressions anthropiques sont entre autres : le pâturage illégal, la coupe abusive du bois et les feux de brousse récurrents.

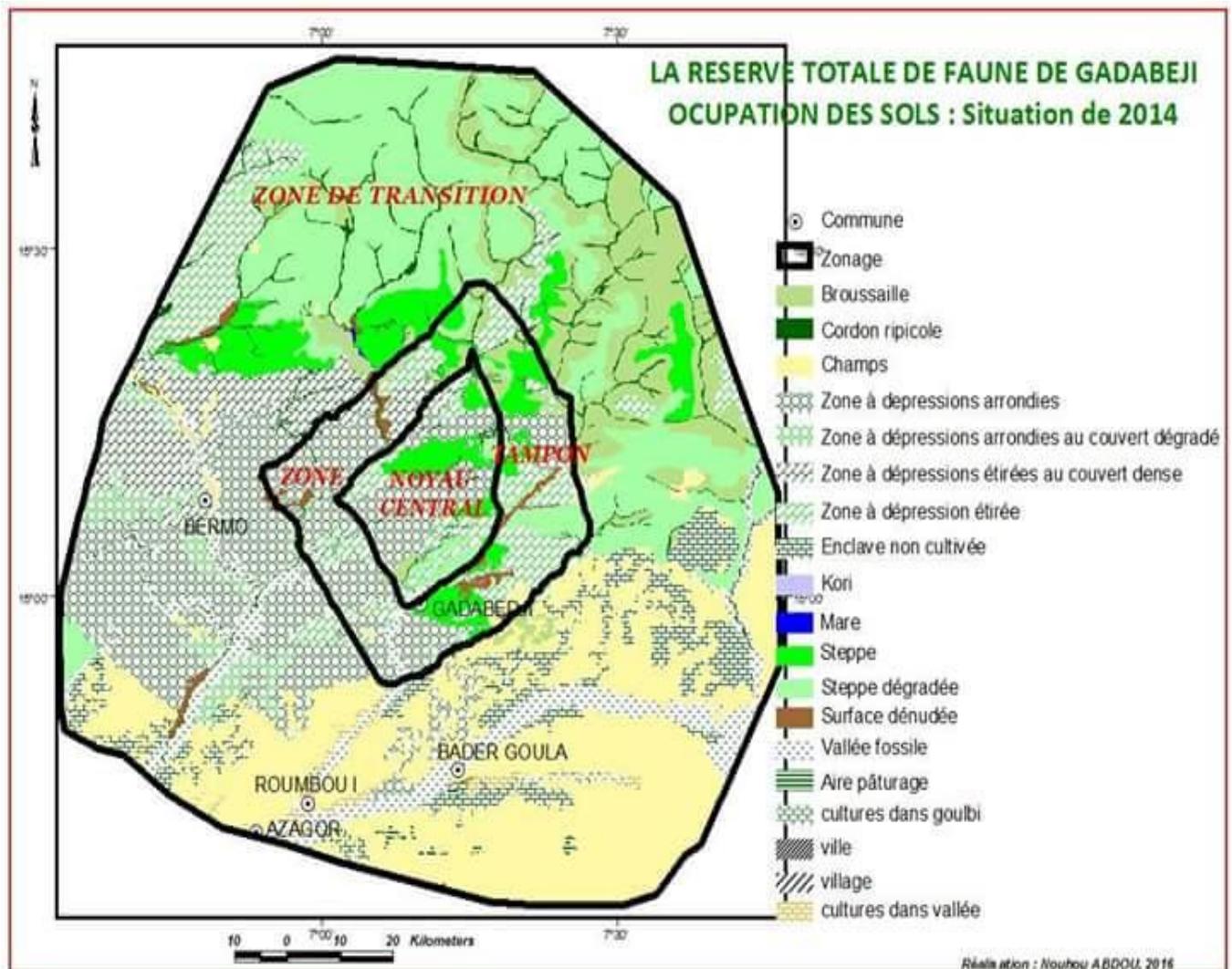


Figure 6 : Zonage et Occupation des sols de la RTFG

## **3.2. Méthode d'étude**

Cette étude a été réalisée en deux phases : d'une part des recherches documentaires et d'autre part les enquêtes auprès des populations riveraines, des responsables en charge de la conservation des ressources naturelles et des agents en charge de leur contrôle.

### **3.2.1. Recherche documentaire :**

Cette étape a consisté à la consultation des documents et leurs synthèses. Tous les ouvrages pertinents par rapport au thème ont été consultés pour la circonstance dans des bibliothèques des Universités du pays et certains centres. A ce niveau, il est à noter que très peu de documents traitent du thème sur la mise en œuvre de la CITES en général et particulièrement sur la proposition de mécanismes de sa mise en œuvre.

### **3.2.2. Entretiens avec les différents acteurs**

Dans le cadre de cette étude, plusieurs acteurs ont été consultés sur les questions relatives à la CITES et des lois nationales de protection de faune et flore sauvages ; les contraintes liées à la mise en œuvre effective de CITES ainsi que les espèces menacées/CITES de la réserve. Il s'agit des :

- ✓ Cadres et agents de l'Unité de gestion de la réserve de biosphère de Gadabédji;
- ✓ Chefs des services départementaux de l'environnement et de l'élevage de Gadabédji, Bermo ; Roubou et Dakoro ;
- ✓ Maires des Communes de Gadabédji ; Bermo et Roubou ;
- ✓ ONG et Projets intervenants dans la zone ;
- ✓ Populations riveraines de la réserve ;
- ✓ Personnes travaillant directement avec les ressources (tradi-praticiens, forgerons, anciens braconniers, bucherons, Eco-gardes, pasteurs, personnes ressources...), et
- ✓ Chefs des tribus.

A ce niveau, il est à signaler qu'en plus de ces acteurs, la Brigade Régionale de Maradi et la division régionale de faune de Maradi ont été enquêtées dans le cadre de cette étude.

L'appréciation sur la connaissance de la CITES est faite en trois étapes qui sont : la connaissance selon les acteurs, le degré de connaissance de la CITES par les agents en charge de contrôles et les sources selon lesquelles ils ont connus la Convention.

### **3.2.3. Conduite d'enquête**

L'enquête a été conduite par une équipe composée du stagiaire, de quatre enquêteurs (parlant les langues du terroir), d'un guide et deux agents forestiers.

#### **3.2.4. Technique d'échantillonnage**

Les villages cibles ont été choisis en fonction de leur proximité de la réserve ; de la répartition des espèces fauniques et de l'accessibilité. L'enquête a concerné les hommes et les femmes ; chefs de ménages ainsi que les enfants en âge de conduire les troupeaux.

#### **3.2.5. Analyse des données**

Les informations recueillies ont été traitées à l'aide du Microsoft Word pour le traitement de texte et Excel pour l'analyse des données.

#### **3.2.6. Ethique scientifique**

Le principe de la recherche était basé sur la participation libre et volontaire. Les enquêtés participent volontairement à l'enquête et n'ont fait l'objet d'aucun préjudice allant à l'encontre de leurs dignités. Les enquêtés ont affirmé un consentement complet pour participer à l'enquête avant les interviews.

La confidentialité et l'anonymat des répondants ont été protégés et toute photo ou figure figurant dans le présent mémoire ont été acceptés par les enquêtés.

Cette démarche est en ligne droite et a suivi considérablement le principe de base de l'éthique scientifique.

## IV. RESULTATS ET DISCUSSION

### 4.1. Résultats

#### 4.1.1. Connaissance sur la CITES

##### 4.1.1.1. Connaissance de la CITES selon les acteurs

Le niveau de connaissance de la CITES diffère selon les acteurs, dans la majorité des cas, les cadres forestiers ont un niveau de connaissance de la CITES plus élevé que les autres (91%), suivi de certains agents de contrôle (Forestiers) (33%) et les cadres de l'agriculture (21%). Quant aux autres le niveau de connaissance varie de 3% à 0% (Figure 7).

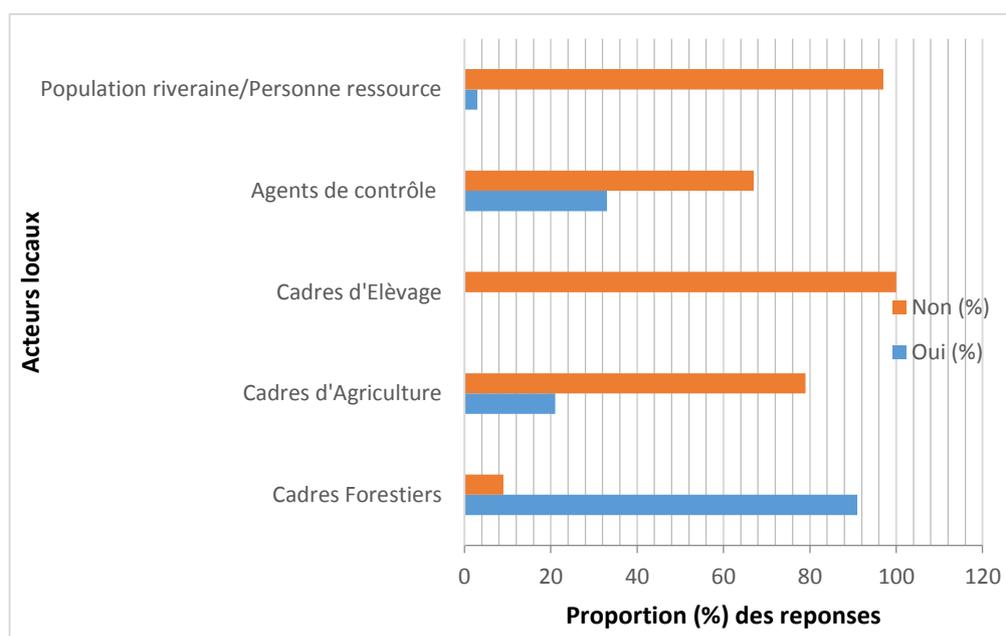


Figure 7: Connaissance CITES selon les acteurs

##### 4.1.1.2. Connaissance des agents en charge du contrôle

Le degré de connaissance de CITES par les agents en charge du contrôle varie d'Assez-bien à nulle. Malheureusement la majorité de ces agents ont un degré de connaissance sur la CITES nulle et médiocre (67%) ; suivi de passable (25%) et seulement une infime partie connaisse assez-bien la convention (8%) (Figure 8).

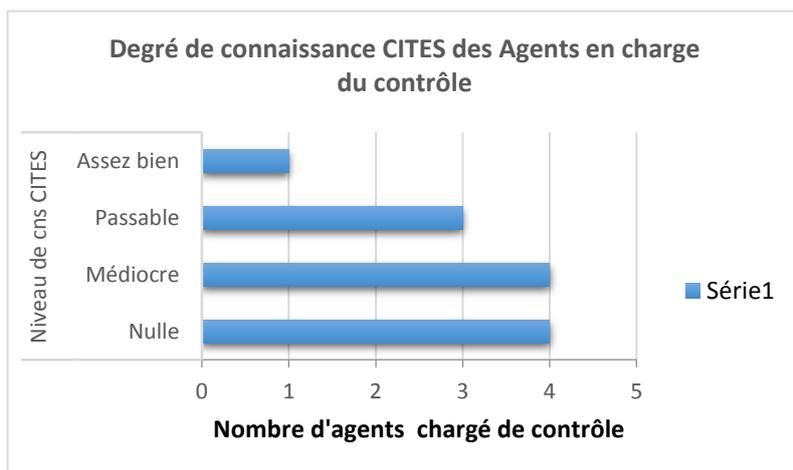


Figure 8 : Degré de connaissance de CITES des Agents en charge du contrôle

#### 4.1.1.3. Modes d'acquisition des connaissances de la CITES

Selon l'étude, plusieurs sources de connaissance ont été évoquées par les enquêtés avec une prédominance de la formation professionnelle (43 %), suivie d'internet (25%) et media (21%) (Figure 9).

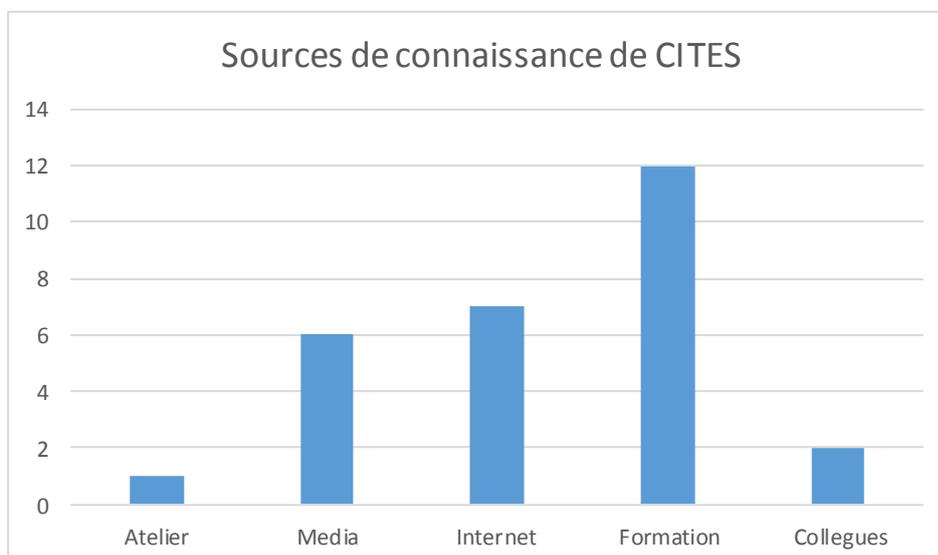


Figure 9 : Sources de connaissance de la CITES

#### 4.1.2. Niveau de Connaissance de l'organe et autorité scientifique CITES du pays

Même si les cadres forestiers semblent mieux connaître la CITES que les autres cadres, il n'est pas de même pour ses organes, car seulement (33%) de ces derniers connaissent l'organe de gestion et l'autorité scientifique (Tableau 2). Certains agents de contrôle (forestiers)

semblent connaître l'organe de gestion (30%) et l'autorité scientifique (18%), mais ils méconnaissent par contre leurs missions au sein de cette convention. Quant aux autres cadres, la méconnaissance de ces organes est due tout simplement à un manque de partage d'information et de communication entre les différentes structures.

Tableau 2 : Niveau de Connaissance de l'organe et autorité scientifique CITES par les enquêtés.

Catégorie	Connaissance organe de gestion (%)		Connaissance autorité scientifique (%)	
	Oui	Non	Oui	Non
Cadres Forestiers	33	67	33	67
Cadres Agriculture	0	100	0	100
Cadres Elevage	0	100	0	100
Agents de contrôle (Forestiers)	30	70	18	82

#### 4.1.3. Connaissance du domaine de la CITES par les responsables

La majorité connaît le champ d'action et la mission de la CITES même si certains la confondent avec la CDB ou UICN. L'analyse de la figure (10) montre que seulement sept (7) cadres maîtrisent le domaine d'intervention de la convention (Régler le commerce international et la promotion de l'élevage en captivité).

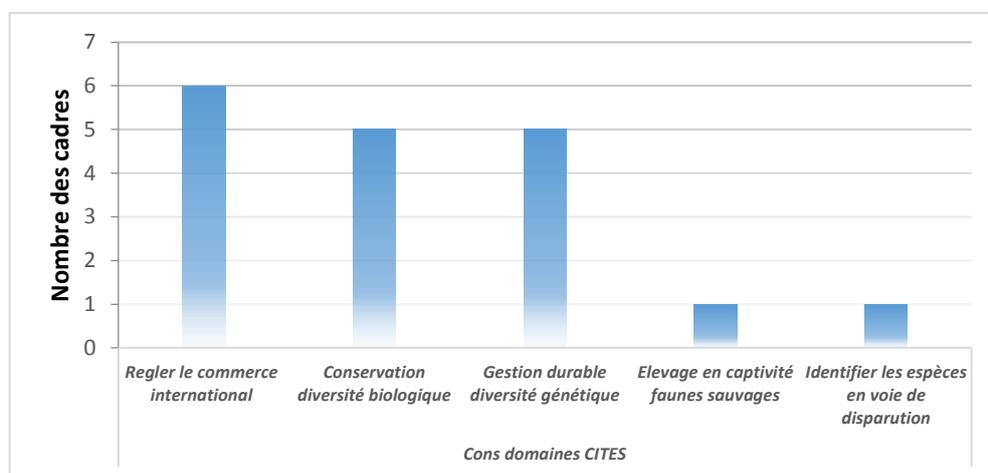


Figure 10 : Perception du domaine de CITES par les responsables en charge de la gestion de faune et flore

#### 4.1.4. Besoins en renforcement de capacité des agents impliqués dans le contrôle

La majorité des interlocuteurs (42%) veulent être renforcés dans les techniques d'identification des espèces CITES et la CITES en général contre 13% qui souhaitent

connaître les espèces de flores sauvages inscrites dans les annexes de CITES (Figure 11). Cela démontre à combien ces agents sont conscients du rôle qui les aient dévolu mais aussi des limites de leur capacité dans l'exécution de cette tâche.

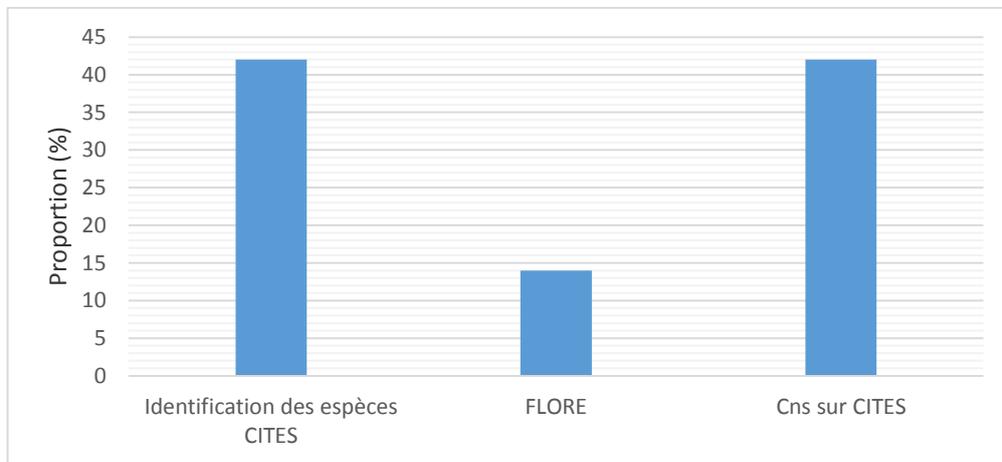


Figure 11 : Besoins en renforcement de capacité sur la CITES des agents en charge de contrôle

#### 4.1.2. Difficultés rencontrées par les agents de contrôles

Il est à noter qu'en dehors de connaissance limitée sur la convention par les agents en charge de contrôle, un certain nombre de difficultés se pose en eux.

Les plus grandes difficultés exprimées sont le manque de matériel de travail (36,6%), le manque de personnel (26%), le problème d'identification des espèces inscrites aux annexes CITES (17%) et la méconnaissance des textes (9%). A cela s'ajoute le manque de poste spécialisé de contrôle et le problème d'identification des espèces protégées au niveau national (6%) (Figure 12).

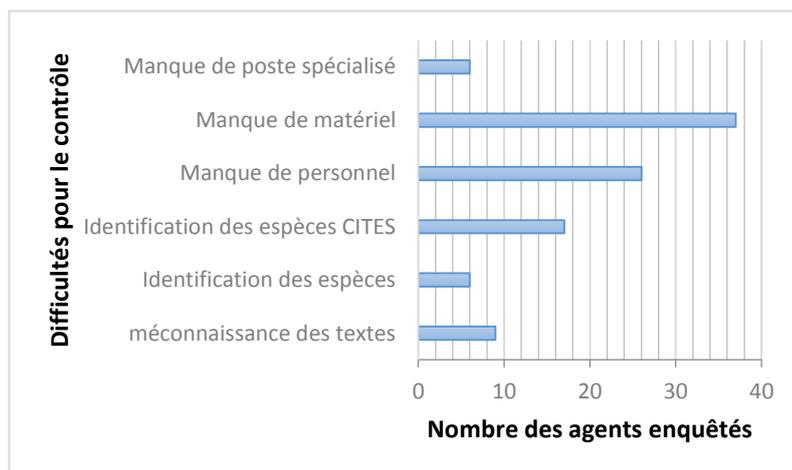


Figure 12 : Difficultés rencontrées par les agents lors des contrôles

#### 4.1.3. Contraintes et menaces sur la faune et la flore

Parmi toutes les contraintes et menaces énumérées par les personnes enquêtées, les plus observées sont la coupe abusive du bois (18,4%), le braconnage (17,5%), le surpâturage (16,58%), les feux de brousse (15,11%), la dégradation de l'habitat (13,12%) et la sécheresse (11,60%). Il y'a lieu de noter que le parcage illégal, l'avancée du front agricole et le trafic illicite même si étant considérés comme menaces mineures par les acteurs locaux, constituent un réel problème pour les gestionnaires de la réserve car cela concourent à accentuer les autres facteurs (Figure 13).

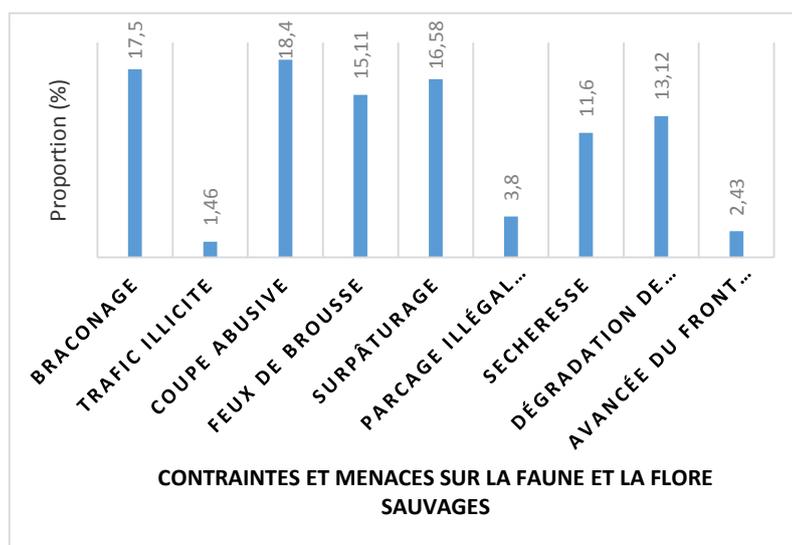


Figure 13 : Contraintes et menaces sur la faune et la flore sauvages de la zone

#### 4.1.4. Espèces de faune et de flores les plus menacées

##### 4.1.4.1. Espèces faunique

Pour ce qui est de la faune, les espèces les plus menacées selon nos enquêtés sont *Gazella dorcas* (31%), *Numida meleagrid* (18%), *Ardeotis arabs* (18%), *Eupodotis senegalensis* (13%) et *Gazella rufifrons* (11%) (Figure 14).

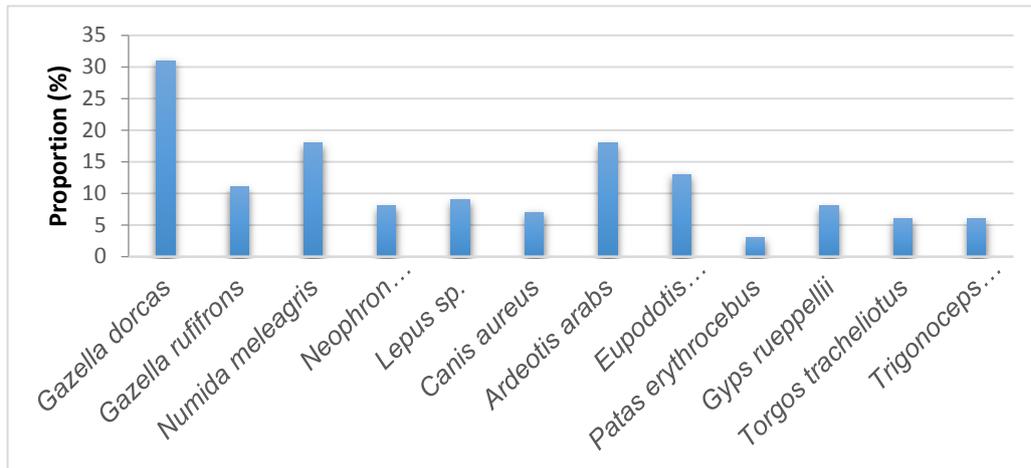


Figure 14 : Espèces faunique les plus menacées de la zone selon la population

##### 4.1.4.2. Espèces de flore

Les espèces de flores les plus menacées dans le biotope sont le *Sclerocarya birrea* (14,08%), *Balanites aegyptiaca* (14,08%), *Acacia seyal* (12,15%), *Acacia nilotica* (10,28%), *Acacia senegal* (9,34%), *Guiera senegalensis* (8,41%) et *Faidherbia albida* (8,41%) (Figure 15).

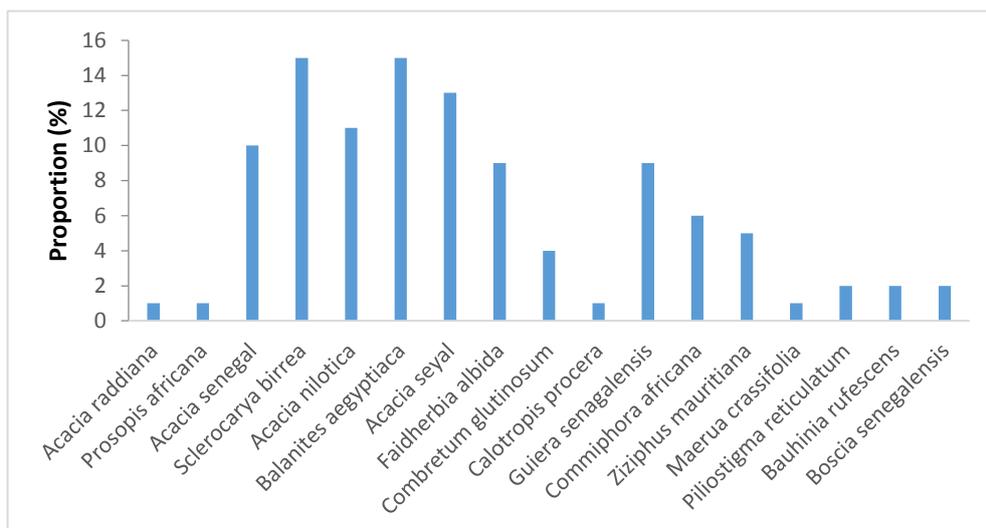


Figure 15 : Espèces de flore les plus menacées de la zone

#### 4.1.5. Fréquence de passage des espèces de faune et flore

Même si beaucoup pensent que le trafic illicite de faune et de flore n'est pas aussi développé au Niger, il y'a lieu est de constater une grande fréquence de passage des espèces de faune et de flore dans le pays et aux frontières. Le biome sahélo-saharien constitue une porte d'entrée et de sortie de nombreuses espèces de faunes et de flores sauvages. Les pays de provenance sont généralement le Niger (RNTT, RNAT et RBG) et le Nigéria, et les pays de destination sont la Libye et l'Algérie.

Les agents en poste de contrôle observent très souvent le passage des espèces à leur poste de contrôle (44%) et toujours (11%) contre des observations rares de 45% (Figure 16). Cela démontre à combien cette activité prend de l'ampleur dans cette zone et qu'il y'a urgence de pouvoir réglementer cela.

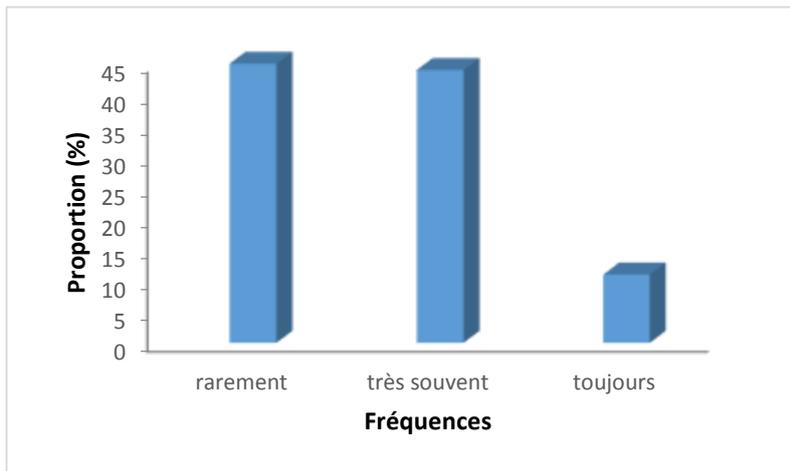


Figure 16 : Fréquence de passage des espèces et/ou produits d'espèces de faune et flore

#### 4.1.6 Braconnage et ses raisons

##### 4.1.6.1. Braconnage

Le niveau de braconnage dans cette zone est assez important selon les personnes enquêtées (57%) (Figure 17).

Les personnes impliquées dans cette activité de criminalité sont généralement les locaux à 58% qui s'associent avec des étrangers nigériens (42%) de la zone. Comme ce biotope est difficile d'accès, les locaux s'en chargent pour être les complices des étrangers afin de leurs faciliter cette activité (Figure 18).

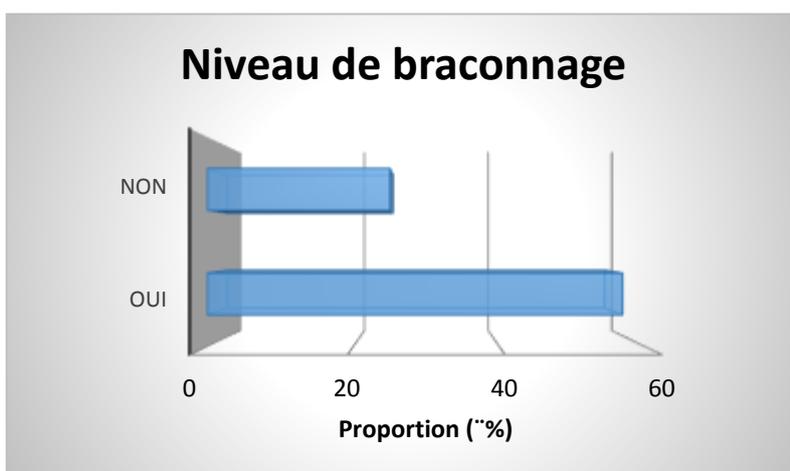


Figure 17 : Niveau de braconnage dans la zone

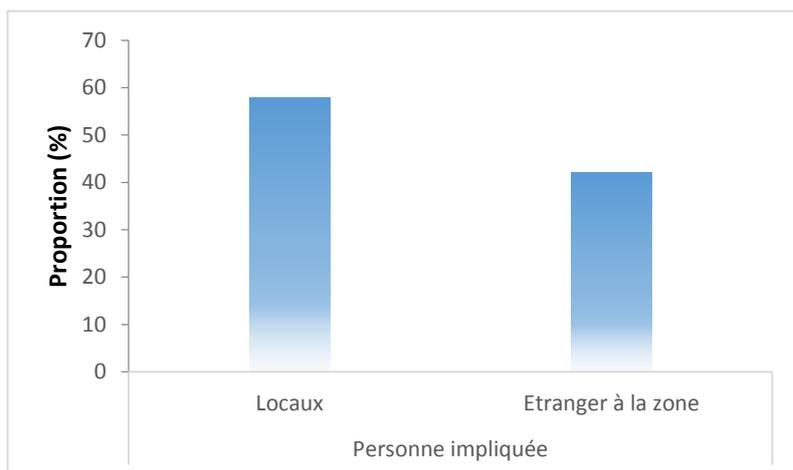


Figure 18 : Personnes impliquées dans le braconnage

#### 4.1.6.2. Raisons du braconnage

Les raisons qui poussent la population locale à faire le braconnage et la coupe abusive du bois diffèrent selon les acteurs et les types d'utilisation

Pour ce qui est de la faune sauvage, c'est généralement pour un besoin de consommation de viande de brousse (49%), de vente ou commerce (18%) et de cadeau pour des cadres ou des hauts dignitaires à Maradi, Niamey ou dans le pays voisin comme le Nigéria. La flore est convoitée pour le bois de chauffe (16%), la pharmacopée (14%), le pâturage (11%) et le bois d'œuvre (10%). La pauvreté (5%) et le chômage des jeunes (4%) en général sont considérés comme des facteurs qui accentuent cette pratique.

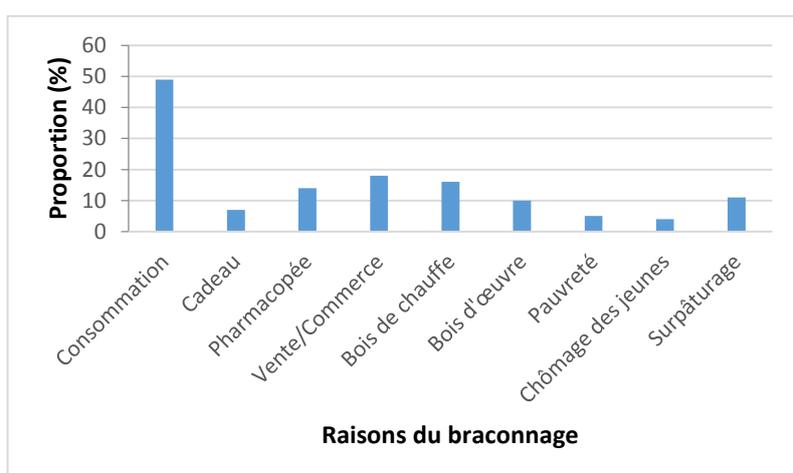


Figure 19 : Raisons avancées les enquêtées pour le braconnage et la coupe abusive

#### 4.1.7. Contrôle des espèces par les agents sur les différents postes et barrières

Le dispositif du contrôle existant dans la zone est constitué des agents placés sur les différentes barrières internes et frontalières ; et sur les postes au niveau des différentes réserves. A l'intérieur des réserves toutes activités de chasse et d'exploitation des ressources sont interdites selon le statut de ces dernières. Cette appréciation de contrôle et du niveau d'application des textes CITES a été effectuée au niveau des agents des différentes brigades que compte la zone.

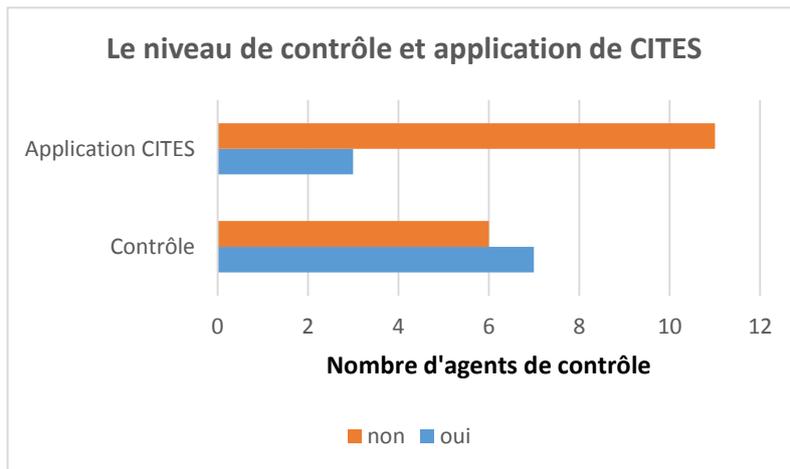


Figure 20 : Niveau de contrôle et d'application de la CITES par les agents

L'analyse de la figure (20) démontre qu'il y'a un dysfonctionnement entre le contrôle et l'application des dispositifs d'application de la convention. Cet état de fait est dû aux raisons énumérées ci-haut concernant la méconnaissance de la convention par les agents en charge du contrôle et les difficultés auxquelles ils font face dans l'exercice de leur fonction.

#### 4.1.8. Rôles joués par les différents acteurs dans la préservation des ressources

Selon les textes qui régissent le transfert de compétences sur la gestion de certaines ressources naturelles, un certain nombre d'activités ont été léguées aux autorités décentralisées notamment les communes. Cela dans l'optique de mieux gérer les ressources se trouvant dans son entité afin d'aider l'Etat à atteindre ses objectifs de préservation et de gestion des ressources naturelles dont il s'était assigné.

Selon l'analyse faite, il y'a lieu de souligner que les services étatiques déconcentrés (les services des Eaux et Forêts) se focalisent sur les activités de lutte anti-braconnage (LAB), de protection-surveillance de la nature, de formation des populations, de contrôles ainsi que de la promotion et valorisation de ces ressources. Toute fois, la population concoure à ces activités à

travers la sensibilisation, la collaboration avec ces services, l'information et la surveillance à travers des comités villageois de gestion des ressources naturelles.

A ce niveau, il faut noter que les services étatiques déconcentrés ont un manque crucial des agents ; plus de 87% ont un effectif insuffisant contre seulement 13%. Cela est un handicap dans la bonne exécution de leurs tâches (Figure 21).

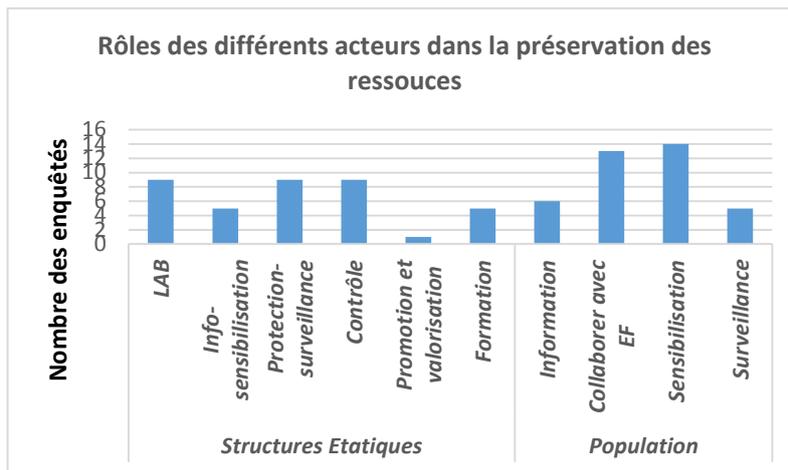


Figure 21 : Rôles joués par les différents acteurs dans la préservation des ressources

#### 4.1.9. Perception des différents acteurs sur la préservation des ressources naturelles

Pour la plus part des enquêtés (68%), la protection de la nature incombe seulement aux services des Eaux et Forêts, tout en sous-estimant les rôles que doivent jouer les Mairies, les chefs de villages et certaines ONG dans ce domaine (Figure 22).

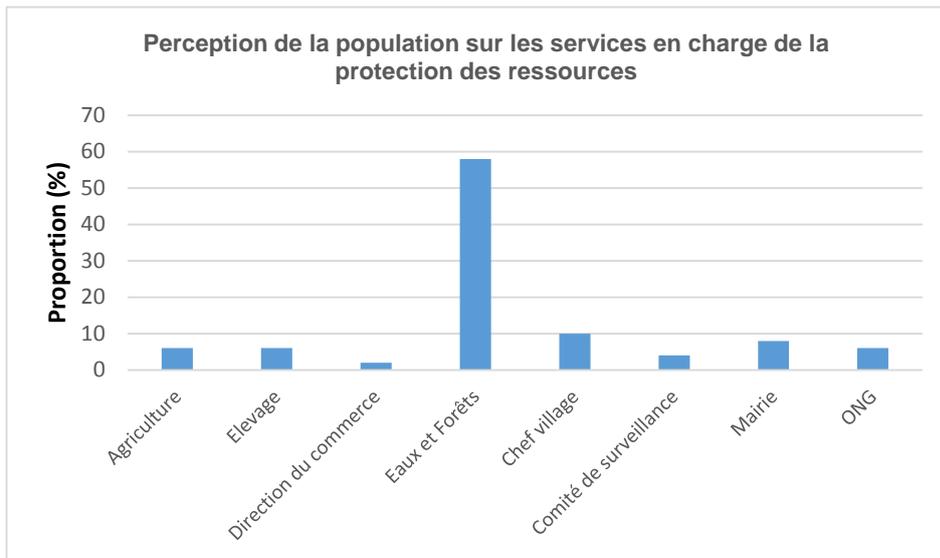


Figure 22 : Perception de la population sur les services en charge de la protection des ressources

#### 4.1.10. Collaboration entre agents (Forestier, Gendarme, Douanier et Policier)

L'analyse de cette figure, révèle que 57% des agents forestiers placés sur ces différents postes n'ont qu'une simple collaboration avec les autres corps, contre 27% qui estiment qu'il y'a parfois des échanges d'informations et seulement 16% déclarent l'inexistence d'une relation entre eux (Figure 23).

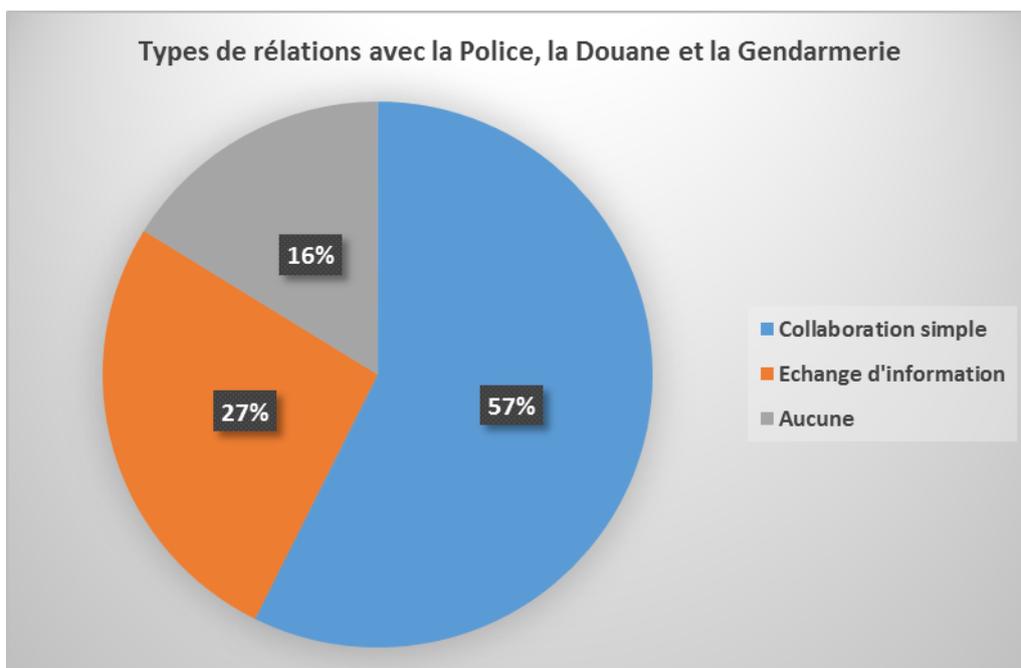


Figure 23 : Collaboration entre agents

#### **4.1.11. Mécanismes de mise en œuvre de CITES**

La mise en œuvre de la CITES dans la réserve de biosphère de Gadabédji ne peut être effective qu'avec le concours de tous les acteurs concernés, ainsi il s'était avéré que beaucoup d'acteurs méconnaissent ou ignorent complètement cette convention ainsi que les différents organes au niveau national. Pour ce faire nous tentons par cette étude de faire des propositions afin de mieux connaître la Convention CITES, ses organes au niveau national (Organe de gestion et Autorité scientifique) ainsi que le mécanisme pour une meilleure mise en œuvre des dispositions de la Convention et des engagements pris par les différentes parties dont le Niger.

Cette proposition est déclinée sous forme d'activités car l'étude a révélé que le problème de mise en œuvre effective de la CITES n'est autre qu'une méconnaissance notoire de la convention, son domaine d'application et ses repères au niveau national ; à cela s'ajoute une absence de loi nationale CITES et son décret d'application ; et un manque de coordination et d'implication de toutes les structures concernées par cette dernière (CITES).

Selon l'étude une multitude d'activités à mettre en œuvre est plus que nécessaire afin que cette mise en œuvre puisse être effective, il s'agit de :

- 1. Etablir une coordination de collaboration entre les acteurs concernés :** A ce stade, il faut :
  - Créer des structures locales de surveillance ;
  - Impliquer tous les services concernés ;
  - Impliquer les populations riveraines ;
  - Faire une mobilisation des structures déconcentrées et locales ;
  - Mettre en place un comité villageois de surveillance ; et
  - Responsabiliser les communautés.
  
- 2. Faire beaucoup de campagne de sensibilisation et d'information à l'endroit de tous les acteurs locaux :** pour cela les activités suivantes doivent être menées ; il s'agit de :
  - Faire des campagnes de Sensibilisation et d'information à l'endroit des populations riveraines et de tous les acteurs concernés pour s'approprier de la convention et de prévenir en cas d'une constatation de trafic illicite ou infractions annexes ;
  - Multiplier les rencontres entre acteurs concernés afin de créer un réseau d'échanges d'informations,

- Faire des larges communications auprès des autorités et services compétents pour une meilleure prise en compte de ce trafic.
3. **Former les agents en charge de contrôle** ; il faut surtout mettre l'accent sur :
- Les techniques d'identification des espèces CITES ou leurs-produits ;
  - Les documentations requises pour l'import, l'export et le ré-export des espèces CITES;
  - Les services qu'ils doivent saisir en cas de besoin ;
  - Les techniques de vérification des permis et certificats qui doivent accompagner les espèces en cas de transit, exportation et réexportation.
4. **Appliquer et adopter les textes** ; il est à signaler que le Niger dispose d'un arsenal juridique par rapport à la protection des ressources naturelles mais force est de constater que malgré cela on ne dispose pas de Loi nationale CITES conformément aux recommandations faites aux parties ; donc on doit :
- Adopter et promulguer la Loi nationale CITES
  - Faire une application stricte des lois et textes nationaux relatifs à la protection de la nature.
5. **Equiper les services en charge de contrôle des espèces de faune et de flore**, il est à noter que la majorité des services étatiques dans cette zone souffre d'insuffisance d'agents et de matériels de travail. Pour un meilleur contrôle et une efficacité dans l'exécution de cette tâche, il est impératif de :
- Rehausser l'effectif des agents dans cette zone ;
  - Doter les services concernés en matériels afin d'accroître leur capacité d'intervention ;
  - Créer des postes spéciaux de contrôle CITES au niveau des régions afin de décongestionner le contrôle.
6. **Impliquer les autres corps de sécurité et services concernés par la mise en œuvre pour mieux connaître les organes CITES au niveau du pays**, il y'a lieu de :
- Mettre un comité CITES à l'échelle de chaque région ;
  - Impliquer tous les autres corps de défense et de sécurité dans le contrôle;
  - Responsabiliser chaque corps ; et
  - Clarifier les rôles de chaque corps et définir le niveau de collaboration ainsi que de coordination qui doit exister entre eux.

## 4.2. DISCUSSION

Cette étude a révélé un certains nombres de problèmes et contraintes liés à la mise en œuvre de la CITES et son application dans ce biome. Ce constat a été fait par Ononino *et al.* (2013). Ces derniers ont souligné :

- une collaboration entre les services répressifs chargés de faire respecter les réglementations de la CITES et les législations nationales liées à la CITES relativement faible...etc ;
- des outils et méthodes de détection de la contrebande le plus souvent limités aux réseaux de renseignements, avec une faible utilisation de scanners, de chiens renifleurs...
- l'absence de programme de formation à l'endroit des agents chargés de l'application de la législation forestière, etc. De la même manière, les agents en charge de l'application de la loi ne disposent le plus souvent d'aucun guide d'identification des espèces CITES, etc.).

A travers cette étude, on a constaté à combien les acteurs locaux de cette zone méconnaissent la convention, et cela est dû au manque de communication et de partage d'informations entre acteurs.

La perception du domaine de la CITES par les responsables en charge de la gestion de la faune et de flore montre à quel point, il y'a nécessité de faire des larges communications afin que tous les acteurs puissent s'en approprier car c'est de cela que dépendra la mise en œuvre effective de la convention dans ce biotope sahélo-saharien.

Ainsi l'étude a révélé qu'il faut plus d'information-sensibilisation, de formation des agents des différentes structures et une implication de tous pour une plus grande connaissance de ces organes en charge de CITES au Niger.

La Résolution Conf. 16.3 (Rev. CoP17) dans son introduction indique que : l'efficacité de la Convention dépend de sa pleine application par toutes les Parties, qu'elles soient consommatrices ou productrices d'animaux et de plantes sauvages.

Pour une mise en œuvre effective et efficace de la CITES, il faut : Créer, ou faire évoluer, les politiques et la législation nationale portant sur le commerce (légal et illégal) d'espèces sauvages de manière à prendre en compte, le statut des espèces CITES et des sites du Patrimoine mondial, comme le recommandent les organismes consultatifs spécialisés ou le demandent d'autres États ou gouvernements parties (WWF, 2017).

Cela témoigne à combien l'expression du besoin en renforcement de capacité des agents impliqués dans le contrôle est un atout et une nécessité pour une mise en œuvre effective de la CITES dans ce biome surtout pour le cas de l'Aire protégée de Gadabédji qui concilie la conservation de la biodiversité et l'utilisation des ressources pastorales par la population riveraine.

La prédominance de degré plus ou moins nulle de connaissance sur la Convention (CITES) par les agents impliqués dans le contrôle n'est pas une situation reluisante, car ils sont censés être les premiers à être en contact avec les trafiquants. Un besoin accru en renforcement de capacité sur la CITES est plus que nécessaire pour ces agents afin de mieux exécuter leur tâche de contrôle.

Stéphane Doumbé-Billé ,2001 disait que : Le droit international applicable à la faune et aux aires protégées en Afrique est le produit d'une double action, de caractère mondial et régional. Les Etats du continent, comme plus largement les pays en développement, sont profondément marqués par une nouvelle forme d'instruments internationaux de portée universelle ayant pour ambition de contribuer à résoudre, avec l'appui de la communauté internationale, les problèmes de développement qu'ils rencontrent.

Les Aires protégées constituent le dernier rempart pour sauvegarder certaines espèces d'extinction et constituent une attraction entre l'homme et la nature.

Les aires protégées comprennent souvent une part de patrimoine culturel, qu'il s'agisse d'une preuve matérielle d'activité humaine passée, d'un patrimoine immatériel intégré dans le paysage naturel ou des pratiques culturelles des personnes vivant dans les aires protégées. Cela n'est guère surprenant quand on connaît les relations étroites et diverses qui lient l'homme moderne et son environnement naturel et qui va de liens spirituels profonds à une relation terriblement destructrice (Mauvais, 2018).

La réserve de biosphère de Gadabédji est l'une des premières réserves sinon l'unique a concilié la conservation et l'usage rationnel des ressources surtout pastorales. Cette cohabitation expose les ressources fauniques ainsi que floristiques à des nombreuses contraintes et menaces dues aux activités anthropiques telles-que l'exploitation illicite et illégale des ressources naturelles.

Il n'existe pas de plus haut niveau de protection de l'environnement que le classement des sites du Patrimoine mondial : ils abritent certaines des espèces les plus précieuses de la Terre. (WWF, 2017).

Les systèmes d'aires protégées, en plus de constituer une réponse politique à l'impact croissant des activités humaines sur l'environnement, reflètent donc l'attachement émotionnel des sociétés à leur environnement naturel. (Mauvais, 2018).

L'étude indique une absence de collaboration proprement dite entre les services chargés de contrôle au niveau local (57%) de collaboration simple, (27%) collaboration d'échanges d'information et (16%) aucune collaboration. Ceci constitue un handicap pour la coordination et l'application des textes nationaux et internationaux dont la CITES pour réprimer et traquer les malfrats au niveau local.

Dans le domaine du contrôle des marchandises sur les différents postes (frontaliers ou internes) au Niger, il est toujours constaté la présence des différents corps de sécurité tels que les Forestiers, les Gendarmes, les Policiers et les Douaniers chacun avec ses tâches spécifiées. Force est de constater que malgré cette jonction beaucoup reste à faire par rapport à l'inter-aide et le type de relation qui doivent exister entre ces corps.

Si l'on pousse l'analyse, l'on constate qu'à ce niveau, il y'a une méconnaissance de travail pluridisciplinaire dont ces agents ont l'obligation ; cela est surtout dû à un manque de coordination à tous les niveaux.

Comme on peut le constater le contrôle effectué par les agents est contraire à l'application des textes CITES. Cet état de fait est dû tout simplement à la méconnaissance des espèces inscrites à la CITES et les documents qui doivent les accompagner même en cas de transit.

Cette méconnaissance des textes ainsi que l'absence de collaboration a été notifié par A.ONONINO en 2013 qu'il y'a une absence de collaboration entre les autorités CITES et les transporteurs internationaux pour le Cameroun, le Gabon, Sao Tomé et Príncipe, et la RCA). Etc et que cela constitue un frein pour améliorer la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

Le dispositif actuel ne permet pas une application stricte de la CITES et de la loi nationale de protection des espèces car même les agents placés au niveau des différentes barrières et postes de contrôle méconnaissent en majorité ces textes.

Donc y'a lieu de consolider et faire appliquer la législation nationale de façon à ce qu'aucun spécimen d'une espèce CITES entrant dans le pays en violation des règles de la CITES ne puisse être vendu sur les marchés intérieurs. (WWF, 2017).

Les mécanismes pour la mise en œuvre effective de la CITES dans le biome sahélo-saharien proposés cadre parfaitement avec les recommandations faites par (Ononino *et al.*, 2003) dans l'évaluation préliminaire de la mise en œuvre de la CITES par les pays de l'espace COMIFAC et du PAPECALF, car actuellement le Niger ne dispose pas de loi nationale CITES donc il faut l'adopter et la promulguer ; et faire une application stricte des textes nationaux relatifs à la protection de la nature.

Ces mécanismes s'alignent avec les priorités de CEDEAO et WA BiCC par-rapport aux orientations sur les axes stratégiques d'intervention et les recommandations prioritaires sur les mesures de lutte contre le trafic des espèces sauvages en Afrique de l'ouest. (CEDEAO-WA BiCC, 2018).

Yeater (2001), dit que : l'absence ou l'insuffisance d'une législation nationale fragilise la mise en application effective de la CITES au sein des pays et entre ceux-ci, ces pays devant, d'une manière générale, faire face à plusieurs problèmes notamment i) la délivrance de documents irréguliers, ii) l'absence ou l'insuffisance des contrôles aux frontières, iii) la fraude<sup>4</sup>, iv) l'absence ou l'insuffisance de coordination et de communication entre l'Autorité de Gestion, l'Autorité Scientifique et les agences de mise en application de la loi (Douanes, Police, Gendarmerie etc.), v) une communication insuffisante avec le Secrétariat CITES, et vi) l'absence ou l'insuffisance de contrôle du commerce domestique en dépit du fait qu'il a des implications sur le commerce international. D'autre par l'établissement d'avis de commerce non préjudiciable et le respect des quotas annuels d'exportation de spécimens CITES peuvent aussi être défis pour la bonne application de la CITES.

Il faut adopter et faire large diffusion d'un texte de loi sur la mise en application de la CITES couvrant notamment les aspects liés à la désignation d'une autorité de gestion et d'une autorité scientifique, de la définition de leurs missions et attributions, et aux annexes d'espèces contenant les listes d'espèces protégées.

Cet aspect et cette disposition existe au Niger, mais néanmoins souffre de beaucoup d'insuffisances car les rôles et la désignation de l'autorité scientifique doivent aussi concernés

aussi les autres Universités telles-que l'Université de Maradi et de Diffa, qui sont spécialisées dans le domaine des ressources naturelles.

Plusieurs mécanismes juridiques facilitent la mise en œuvre des dispositions et décisions de la CITES (Assemble, 2009).

A ce niveau il y'a lieu de préciser la méconnaissance notoire des acteurs sur les différentes structures nationales en charge de la CITES est un aspect qui concerne aussi le Niger.

La majorité des structures censées intervenir dans ce domaine méconnaissent leurs rôles et tâches vis-à-vis de la convention, et que beaucoup (agriculture, élevage, phytosanitaires) pense que c'est seulement un domaine réservé aux forestiers.

Le renforcement des capacités d'intervention et de contrôle dans et au niveau des frontières constitue une mesure efficace pour contrecarrer ce phénomène de Trafic et de criminalité faunique. Cette observation est conforme à plusieurs des recommandations faites dans le rapport d'évaluation préliminaire de la mise en œuvre de la CITES par les pays de l'espace COMIFAC (Ononino *et al.* 2013).

Face à ce phénomène et pour éviter que certaines espèces de la faune et de la flore sauvages ne disparaissent de la planète, la communauté internationale s'est mobilisée et a adopté des dispositions pour réglementer et contrôler le commerce international des espèces ou des produits qui en sont issus. (DGDDI, 2017).

L'utilisation et la consommation des diverses espèces de faune et de flore au niveau local, implique dans la majorité des cas des locaux et des étrangers nationaux de la zone comme l'indique l'étude. Même si certains estiment que le cadeau et le commerce sont très rares dans la zone, il y'a lieu de signaler que ces pratiques sont des sources de tentations pour beaucoup car l'exploitation et le commerce local impliquent une très large variété de plantes et d'animaux sauvages consommés dans l'alimentation, pour leurs propriétés médicinales, comme source d'énergie, comme matériau de construction, etc.

Le trafic des espèces sauvages (le commerce illicite, international ou non...etc, ainsi que les infractions connexes telles que le braconnage) est devenu l'une des formes les plus lucratives de criminalité organisée au monde (UE, 2016).

Le commerce local de produits médicinaux d'origine sauvage est encore peu documenté, mais tout porte à croire qu'il est très important, à la fois par son ampleur et le nombre d'espèces qu'il concerne. Dans les zones rurales d'Afrique Centrale, la viande de brousse constitue une source de protéines animales essentielle pour les populations autochtones. La chasse procure entre 30 et 80% de l'apport total en protéines consommées par les foyers et presque 100% des protéines animales consommées (Koppert *et al.*, 1996).

L'exploitation et le commerce intensifs de certaines espèces, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que la disparition des habitats, peuvent épuiser les populations et même conduire certaines espèces au bord de l'extinction. De nombreuses espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce ne sont pas en danger d'extinction, mais l'existence d'un accord garantissant un commerce durable est importante pour préserver ces ressources pour l'avenir (Costa, 2013). L'intensité des prélèvements actuels constitue une menace potentielle pour de nombreuses espèces des écosystèmes forestiers. (Lagrot *et al.*).

Parmi Les espèces faunique, il faut noter que *Gazella dorcas* et *Canis aureus* sont des espèces inscrites dans les annexes III CITES. (CITES, 2018). *Ardeotis arabs*, *Eupodotis senegalensis*, *Lophotis savilei* sont toutes inscrites à l'Annexe II CITES car étant toute de la famille *Otidea spp* (sauf les espèces inscrites à l'Annexe I) (CITES, 2018).

Il est à noter qu'aucune des espèces floristiques menacées dans le biome n'est inscrite aux Annexes CITES mais certaines ont un statut de protection nationale. *Euphorbia balsamifera* qui fait partie des espèces de flores inscrites par le pays n'est fait pas l'objet de menace dans ce biotope.

Si, en règle générale, le prélèvement des espèces concernées est interdit dans l'enceinte des sites du Patrimoine mondial, dans les faits, le braconnage, l'exploitation forestière illégale et la pêche illégale des espèces classées à la CITES sévissent cependant sur le sol de plus du quart d'entre eux. Ces activités ne sont pas étrangères à l'inscription de 14 d'entre eux sur la Liste du patrimoine mondial en péril. (WWF, 2017).

Rappelons pour commencer que le déclin moyen des populations d'espèces sauvages dans le monde entre 1970 et 2012, qui avoisinent le seuil des 60 %, s'explique avant tout par le prélèvement illégal d'espèces. (WWF, 2017).

Le trafic des espèces sauvages a des effets dévastateurs sur la biodiversité et menace la survie même de certaines espèces. En outre, il encourage les pratiques malhonnêtes qui sont elle-même une condition de son existence, ce qui porte atteinte à l'Etat de droit. Dans certaines régions d'Afrique, notamment, il exerce une incidence très négative sur le potentiel de développement économique. (UE, 2016).

Il est impératif de prioriser les actions de conservation, car les ressources disponibles sont limitées. En outre, la biodiversité et les menaces auxquelles elle fait face ne sont pas uniformément réparties. De fait, la priorisation permet de décider où, quand et comment agir. (Mauvais, 2018).

Comme le commerce des plantes et des animaux sauvages dépasse le cadre national, sa réglementation nécessite une coopération internationale pour préserver certaines espèces de la surexploitation. (Costa, 2013).

Le Niger est classé dans la catégorie III de CITES, cela sous-entend que le pays ne dispose pas de loi nationale CITES. Il existe une absence de réglementation au niveau national et communautaire, donc le pays est dans la même situation que les pays de l'espace COMIFAC ; car selon le rapport préliminaire de mise en œuvre de la CITES par les pays de l'espace COMIFAC : Il n'existe donc pas à proprement parler une réglementation communautaire destinée à favoriser la mise en œuvre de la CITES dans l'espace COMIFAC. Toutefois, et comme souligné ci-dessus, la lutte contre le braconnage et contre le commerce illégal lié, ainsi que la mise en œuvre de la CITES demeurent un défi pour tous les Etats Parties à cette convention, notamment ceux de l'espace COMIFAC (Ononino *et al.*, 2013).

La pauvreté et l'absence de réelles perspectives d'emploi entraînent souvent les populations locales vers le prélèvement illégal, gage de revenus temporaires supérieurs.

Pour remédier à cette situation, les gouvernements se doivent d'aider les habitants à mettre en place des moyens de subsistance durables. (WWF, 2017).

Pour renforcer l'efficacité de la CITES au niveau de son application, de nombreux pays doivent encore se doter de législations nationales adéquates et de moyens financiers et humains afin de renforcer la surveillance et le contrôle du commerce et ainsi mieux lutter contre le trafic. Bien que les états africains soient favorables à la lutte contre la criminalité

faunique, l'extrême pauvreté observée en milieu rural, risque d'anéantir les efforts engagés dans ce sens (Durand, 2007).

La CITES n'encourage pas et n'interdit pas complètement le commerce international des espèces sauvages, car la décision de pratiquer un commerce autorisé par la Convention relève de la souveraineté des États. (CITES et OMC, 2015).

Tandis que les menaces exercent une pression croissante, l'efficacité globale de la protection et de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial a diminué depuis 2014. (Mauvais, 2018).

Toutefois, le renforcement des partenariats entre l'ensemble des organisations participant à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages faciliterait la diffusion des meilleures pratiques dans le domaine du contrôle, de la sanction et de la sensibilisation, et garantirait en outre la poursuite des mêmes objectifs et l'application des mêmes réglementations par tous (WWF, 2017).

Le plan d'action de PAPECALF, constitue un plan d'action pertinent pour aider à l'application de la CITES non seulement dans les pays de COMIFAC mais aussi dans les pays de l'Afrique de l'ouest tel que le Niger car les activités identifiées concourent à favoriser l'application de la CITES.

Chercher les moyens de stimuler la participation des communautés locales à la gestion des sites classés au Patrimoine mondial et veiller à ce qu'elles retirent des bénéfices directs de la conservation des espèces sauvages grâce à l'instauration de mécanismes de partage des revenus ou à la création d'aires de gestion locale des espèces sauvages dans des zones tampons, capables d'atténuer les conflits entre l'homme et les animaux et de dissuader les riverains de se livrer au braconnage, à l'exploitation forestière illégale et à la pêche illégale.(WWF, 2017).

## CONCLUSION

L'étude sur les stratégies de mise en œuvre de la CITES dans le biome saharien du Niger cas de la réserve de biosphère de Gadabédji a permis d'appréhender certains aspects favorables ou contraignants relatifs à cette mise en œuvre de la CITES.

La connaissance sur la CITES diffère selon les acteurs et les cadres forestiers ont un niveau de connaissance de CITES plus élevé que les autres et les raisons sont dues à un manque de communication et de partage d'informations entre acteurs.

L'étude a permis de démontrer que les agents sensés effectués les contrôles ont un degré de connaissance sur la CITES nulle et médiocre et qu'ils ont besoin de renforcement de capacités sur les techniques d'identification des espèces inscrites dans les annexes de CITES en général.

Selon l'étude ; plusieurs difficultés s'opposent aux agents en charge de contrôle comme le manque de matériel de travail, le manque de personnel, le problème d'identification des espèces inscrites aux annexes CITES et la méconnaissance des textes.

L'étude a révélé que les contraintes auxquelles s'exposent la faune et la flore dans cette zone sont dans la majorité des cas le plus souvent la coupe abusive du bois, le braconnage, le surpâturage, les feux de brousse, la dégradation de l'habitat et la sécheresse ; et que les espèces les plus menacées par ces pratiques sont *Gazella dorcas*, *Numida meleagris*, *Ardeotis arabs*, *Eupodotis senegalensis* et *Gazella rufifrons* pour la faune et *Sclerocarya birrea*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia seyal*, *Acacia nilotica*, *Acacia senegal*, *Guiera senegalensis* et *Faidherbia albida*. Pour la flore.

Le niveau de braconnage dans cette zone est très élevé (57%) et est pratiqué par les locaux en association avec des étrangers nigériens.

Cela a permis aussi de mettre en évidence certaines réalités en ce qui concerne des complicités locales dans les actes de braconnage et du trafic de la faune. C'est face à l'aggravation sans précédent de la criminalité liée aux espèces sauvages que les communautés locales ont montré un grand intérêt pour la mise en place de ce système.

Diverses raisons expliquent cet état de fait telles que la consommation de viande de brousse, de vente ou commerce et de cadeau, le bois de chauffe, la pharmacopée, le pâturage et le bois d'œuvre.

Les actions pour la préservation des ressources sont mises conjointement par les services déconcentrés de l'Etat, la population et les différents partenaires dans la zone, même si la majorité des acteurs pensent que c'est une tâche dédiée aux services des eaux et forêts.

Le niveau de collaboration actuel entre agents ne permet pas une efficacité dans la mise en œuvre de la CITES dans cette zone.

## **RECOMMANDATIONS**

Eu égard à toutes les observations faites nous reformulons les recommandations suivantes :

- Mettre en œuvre les différentes activités identifiées du mécanisme proposé ;
- Mettre en place des comités CITES au niveau de chaque région ;
- Prévoir régulièrement des rencontres entre les services censés être dans la CITES ;
- Faire des plaidoiries pour l'adoption et la promulgation de la loi CITES au Niger ;
- Reconduire des études similaires afin de diagnostiquer en profondeur les obstacles liés à la mise en œuvre de la CITES au Niger ; et
- Elargir les services qui doivent être intervenir comme autorité scientifique.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Assembe-Mvondo S., (2009) :** Mise en œuvre de la CITES et réglementations nationales : Cas de la gestion juridique de *Pericopsis elata* au Cameroun. Rapport de consultation pour le Projet OIBT/CITES ; 46 pages.

**CEDEAO-WA BiCC (2018) :** Lutter contre le trafic des espèces sauvages en Afrique de l'ouest : Guide pour le développement de la lutte contre le trafic des espèces sauvages ; 4 pages.

**CITES (2014) :** Le Niger Partie de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction,

**CITES et OMC (2015) : Renforcer la coopération en faveur du développement durable ;** Organisation mondiale du commerce (OMC) et Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). 16 pages

**CLASSEES A la CITES SUR LES SITES DU PATRIMOINE MONDIALE ;** Analyse, 52 Pages

**Costa I. (2013) :** Les actions de l'ONCFS pour la mise en œuvre de la CITES ; ONCFS, BMI CITES ; 4 pages

**DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES : IMPORTANCE ET IMPLICATIONS POUR L'AFRIQUE ;** Etudes juridiques de la FAO en ligne ; 31 Pages

**DFC/AP (2012) :** Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation et la valorisation de la faune sauvage au Niger, 58p.

**Direction générale des douanes et droits indirects (2017) :** LA DOUANE ET LA PROTECTION DES ESPÈCES SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION ; 2 pages

**Doumbé-Billé S. (2001) :** DROIT INTERNATIONAL

**Durand C. (2007):** Le trafic international des espèces animales menacées d'extinction DES en Gestion de l'Environnement – IGEAT.

**Koppert, G., Dounias, E., Froment, A. and Pasquet, P. (1996) :** Consommation alimentaire dans trois populations forestières de la région côtière du Cameroun : Yassa, Mvae et Bakola. Pp 477- 496, L'alimentation en forêt tropicale, interactions bioculturelles et perspectives de développement. Volume I, Les ressources alimentaires : production et consommation. C.M. Hladik, A. Hladik., H. Pagezy, O. F. Linares, G.J.A. Koppert et A. Froment (eds.), UNESCO. Paris.

**Lagrot J.F., Ringuet, S. et Milliken T. (2007) :** Case studies in Gabon, Cameroon, Central African Republic, Republic of Congo & Democratic Republic of Congo 2007-2009. TRAFFIC International.

**LAOUEL ABBAGANA A. (2014) :** Impacts des activités pétrolières sur la distribution des addax (*Addax nasomaculatus*) dans la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-toumma (RNNTT) ; Master 2 Recherche en Analyse des Populations des Espèces Fauniques et Halieutique (MFH2) ; 70 pages

**Mahamane I. (2014) :** Rôle de la réserve totale de faune de Gadabédji dans le développement local au Niger, 81 pages

**Mariama G. (2008) :** La Réserve totale de faune de Gadabédji, 130 pages

**Mauvais G. (2018) :** Nouvelles des Aires Protégées d'Afrique NAPA ; PAPACO ; 14 pages

**Mauvais G. (2018) :** Nouvelles des Aires Protégées d'Afrique NAPA ; PAPACO ; 10 pages

**Mauvais G. (2018) :** Nouvelles des Aires Protégées d'Afrique NAPA ; PAPACO ; 11 pages

**ONONINO A., NGANDJUI G. et FOSSUNG E.E. (2013) :** MISE EN ŒUVRE DE LA CITES PAR LES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC: EVALUATION PRÉLIMINAIRE ; UN RAPPORT TRAFFIC, 94 pages

**PAGC Gadabédji (2014) :** Plan d'Aménagement, de Gestion et de Conservation (PAGC) de la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG) 2014 – 2018, 191 pages

**PAN SAHARA WILDLIFE SURVEY, (2010) :** Evaluation de la faune et de l'utilisation des terres dans la réserve de faune de Gadabédji, Niger. Rapport Technique n°2 du SCF PSWS. 52 pages.

**PDC Gadabédji (2014) :** Plan de Développement Communautaire de Gadabédji, 96 pages

**PDC Gadabédji (2017) :** Plan de Développement Communautaire de Gadabédji, 83 pages

**PROJET NIGER FAUNA CORRIDOR (2013) :** Plan d'Aménagement, de Gestion et de Conservation (PAGC) de la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG) 2014 – 2018 ; 191pages.

**PROJET NIGER FAUNA CORRIDORS, (2012 a) :** Plan de conservation stratégique du Biome Saharien in Rapport final, MH/E/, DGE/EF, PNUD, GEF ; 53 pages.

**PROJET NIGER FAUNA CORRIDORS, (2012 b) :** Elaboration d'un programme de structuration et d'autonomisation des communautés/groupes d'utilisateurs dans le corridor de faune pour leur permettre de gérer/cogérer les terres et les ressources naturelles, MH/E/, DGE/EF, PNUD, GEF ; 53 pages.

**République du Niger (2012),** Monographie de la commune rurale de Gadabédji, Région de Maradi, Département de Bermo, 2ème Draft, 40p.

**REPUBLIQUE DU NIGER, (2012),** Mission sur l'identification des besoins urgents des communes en matière de pastoralisme in rapport définitif ; ONG PROMODEL FASSA'A ; 50 pages.

**Résolution Conf. 16.3 (Rev. CoP17)** (Johannesburg, 2016) : ANNEXE ;

**Seyni Seybou A. (2017)** : Contribution à la mise en place d'un système d'alerte communautaire sur les questions de criminalité faunique dans la périphérie du W-Niger, 62 pages.

**UICN, (1994)** : les différentes Catégories de Gestion des Aires Protégées, 23 pages.

**Union Européenne (2016)** : Plan d'action de l'Union Européenne contre le trafic d'espèces sauvages, 27 pages.

Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020 ; 4 pages

**Wacher T., (2010)** : Évaluation de la faune et de l'utilisation des terres dans la Réserve de Faune de Gadabédji au Niger, Sahara Conservation Fund, CMS, FEM, RN, UE, ZSL ; 51 pages.

**Wacher, T. (2010)**: Wildlife and land use survey of Gadafaoua and Taguedoufat regions, Niger. Pan-Saharan Wildlife Survey. Technical Report No. 3. May-June 2010, IV + 39 pages. Sahara Conservation Fund.

**WWF (2017)** : METTRE UN TERME AU COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES

**Yeater, M. (2001)**: Enforcement and the CITES National Legislation Project". Atelier international des experts sur la mise en application des contrôles du commerce de la faune dans l'Union européenne, 5-6 novembre 2001, Frankfurt, Allemagne. <http://www.traffic.org/proceedings.pdf>)

**Sites web:**

CITES.org; 2018

Species+; 2018

ANNEXE A : FICHE 1 : QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES RESPONSABLES DES SERVICES DES EAUX ET FORETS ; ELEVAGE-VETERINAIRES ET AGRICULTURE-PHYTOSANITAIRES (ORGANES EN CHARGE DU CONTROLE DES ESPECES ANIMALES/VEGETALES OU DE LEURS PARTIES).

Date : ..... Localité : .....  
 Qualité de l'enquêté : .....  
 Nom et Prénoms de l'enquêté : .....  
 Age : ..... Sexe : ..... Profession : .....  
 Nom de l'enquêteur.....Coord/Géo.....

**Evaluation des niveaux de connaissance des acteurs locaux sur la CITES**

1. Avez-vous eu à traiter des cas de braconnage/trafic illicite des espèces de faune et de flore sauvages? Oui Non

Si oui, quelles sont principalement les espèces

Faune.....

Flore.....

2. Quelles sont les raisons de ce braconnage/trafic illicite ?.....

3. Est-ce que votre structure joue un rôle dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite/braconnage des espèces de faune et de flore ?

Oui  Non

Si oui lequel ?.....

Si non pourquoi ?.....

4. De quel effectif d'agents disposez-vous au sein de votre unité pour faire ce travail ?

5. Cet effectif est-il suffisant pour faire face à tous les défis de contrôle ?

Oui  Non

6. Connaissez-vous la CITES ? Oui  Non

Si oui à travers quelles sources (medias, internet, formation/atelier, une connaissance....)?.....Si Autres à préciser.....

7. Travaillez-vous avec l'organe de gestion CITES du Niger ? Oui Non

Si Oui quelle est votre collaboration ?.....

Si Non pourquoi.....

8. Travaillez-vous avec l'autorité scientifique CITES du Niger ? Oui Non

Si Oui quelle est votre collaboration ?.....

Si Non pourquoi ?.....

9. CITES s'en charge de quoi ?
- a. Commerce international des espèces de faunes et de flores menacées d'extinction
  - b. Conservation de la diversité biologique
  - c. Gestion durable de la diversité génétique
  - d. Elevage en captivité des faunes sauvages
  - e. Si autres à préciser:

10. Qu'est-ce qu'il faut faire pour mieux connaître l'organe de gestion et l'autorité scientifique CITES par vos structures.....

11. Selon vous quels mécanismes doit-on mettre en place pour une mise en œuvre effective de CITES dans cette localité.....

12. Quelles sont les menaces auxquelles font fassent la faune et la flore sauvage dans cette localité?.....

13. Selon vous quelles solutions doit-on mettre en place pour contrecarrer ce braconnage/trafic illicite de faune et de flore sauvages ?

14. Connaissez-vous d'autres structures qui interviennent dans le contrôle des animaux et des plantes ? Oui      Non              
Si oui, citez-les.....

15. Quels types de relations entretenez-vous avec les autres acteurs (police, douane, gendarmerie...) dans le cadre de contrôle des animaux et des plantes?.....

16. Existe-t-il un niveau de coordination entre les différentes structures intervenant dans ce contrôle? Oui      Non.           

17. Vos commentaires.....

Merci de votre disponibilité

**ANNEXE B : FICHE 2 : FICHE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES AGENTS IMPLIQUES DANS LE CONTROLE DES ESPECES ANIMALES/VEGETALES OU DE LEURS PARTIES (AGENTS FORESTIERS, VETERINAIRES ET PHYTOSANITAIRES, ECO-GARDES)**

Date : ..... Localité : .....

Qualité de l'enquêté : .....

Nom et Prénoms de l'enquêté : .....

Age : ..... Sexe : ..... Profession : .....

Nom de l'enquêteur..... Coord/Géo.....

1. Enregistrez-vous le passage des animaux, des plantes ou des parties d'animaux ou de plante au niveau de votre structure ? OUI  NON

Si Oui quelle est la fréquence ? .....

Animaux ou partie d'animaux (peaux, trophées, graisse, plume, objets d'art à base d'animaux ...) Rarement  Souvent  Très souvent

Plantes ou partie de plantes (graines, feuille, racines, tiges ...) Rarement  Souvent  Très souvent

2. Quelles sont principalement les espèces ?

Faune : .....

Flore : .....

3. Quelles sont les raisons ?.....

.....

4. Avez-vous connaissance de la convention CITES ? OUI  NON

Si oui, à quelle occasion ? (Formation, Presse, Autres à préciser)

.....

Et quel est votre niveau de connaissance de la CITES ?

Nulle  Médiocre  Passable  Assez bien  Bien  Très bien

5. Seriez-vous intéressé par un renforcement de capacités en matière de la CITES ? OUI  NON

Si oui quel aspect aimeriez-vous approfondir ?.....

.....

6- Contrôlez-vous les animaux, des plantes ou des parties d'animaux ou de plante à l'entrée ou à la sortie de la localité? NON  Rare fois  Très souvent  Toujours

Si non pourquoi ?.....

7- Tenez-vous compte de la convention CITES dans le contrôle des animaux, des plantes ou de leur partie ? Oui  Non

Si non, pourquoi ? .....

8- Connaissez-vous d'autres services qui s'occupent du contrôle des animaux et des plantes au sein de votre unité ? Oui  Non

Si oui, pouvez-vous les citer ? .....

9- Quels types de relations entretenez-vous avec les autres acteurs (police, douane, gendarmerie...) dans le cadre du contrôle des animaux, des plantes ou des parties d'animaux et de plantes à l'importation ou à l'exportation ?

Aucune relation

Relation de simple Collaboration

Relation de complémentarité et structurée

10- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors du contrôle des animaux ou des plantes ?

- méconnaissance des textes réglementaires
- Identification des animaux, des plantes ou de leurs parties en générale
- Identification des animaux, des plantes CITES
- Manque de personnel disponible pour vous aider
- Manque de matériel de travail
- Autres difficultés

Si autres difficultés, citer les .....

11- Pensez-vous que vous pourriez mieux faire en termes de contrôle du trafic de la faune et de la flore ?

Pourquoi ? .....

.....

12- Selon quels mécanismes doit-on mettre en place pour une mise en œuvre effective de la CITES ?.....

.....

13- Quelle sera votre contribution dans sa mise en œuvre ?.....

.....

Commentaires.....

.....

Merci de votre disponibilité

**ANNEXE C : FICHE 3 : FICHE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES ACTEURS LOCAUX (TRADIPRATICIENS; PERSONNES RESSOURCES)**

Date : ..... Localité : .....

Qualité de l'enquête : .....

Nom et Prénoms de l'enquêté : .....

Age : ..... Sexe : ..... Profession : .....

Nom de l'enquêteur..... Coord/Géo.....

1- Depuis combien d'année pratiquez-vous cette activité ?.....

2- Quels sont vos clients ?.....

3- D'où proviennent vos produits ?.....

4- Quelles sont les espèces les plus vendues ?.....

5- Saviez-vous qu'ils existent des lois qui réglementent votre activité ? Oui  Non

6- Avez-vous des documents pour exercer cette activité ? Oui  Non

7- Que saviez-vous de la CITES ?.....

8- Existe-t-il une collaboration entre vous et les organes CITES du pays?

Oui  Non

Si oui laquelle ?.....

9- Votre activité respecte-elle la convention CITES ? Oui  Non

10- Avez-vous suivi une formation de renforcement de capacité sur la CITES? Oui  Non

Si oui sur quel module?.....

11- Souhaitez-vous d'avantage renforcer vos compétences en relation avec la CITES? Oui  Non

Si oui lesquelles ? .....

12- Quelles sont les difficultés rencontrées dans vos activités ?.....

13- Quelles solutions envisagez-vous ?.....

14- Selon vous quels mécanismes doit-on mettre en place pour une mise en œuvre effective de la CITES ?.....

15- Quelle sera votre collaboration dans sa mise en œuvre ?.....

16- Commentaires.....

Merci de votre disponibilité

**ANNEXE D : FICHE 4 : FICHE D'ENQUETE A L'ENDROIT DES ACTEURS LOCAUX (ELUS LOCAUX ; POPULATIONS RIVERAINES DE LA RESERVE ET FOCUS GROUPE DANS LES ZONES ADJACENTES)**

Date : ..... Localité : .....  
Qualité de l'enquêté : .....  
Nom et Prénoms de l'enquêté : .....  
Age : ..... Sexe : ..... Profession : .....  
Nom de l'enquêteur..... Coord/Géo.....

- 1- Depuis combien d'années pratiquez-vous cette activité ?.....
- 2- Quel rôle vous jouez dans le cadre de la préservation des ressources naturelles de votre localité ?.....

- 3- Quelles sont les espèces de faune et flore sauvage rares/menacées qu'on trouve dans votre zone ?.....

- 4- Quelles les raisons de leur surexploitation ?.....

- 5- Quelles sont les différentes contraintes et menaces qui s'exercent sur ces ressources ?.....

- 6- Existe-il des indices de braconnage/trafic illicite de faune/flore dans votre localité ? Oui  Non

Si Oui les quels ?.....

- 7- Avez-vous eu faire face à un cas de braconnage/trafic illicite de faune/flore dans votre localité ?  Non

Si Oui qui sont impliqués : Locaux  Etranger à zone  Etranger autre nationalité

- 8- Saviez-vous qu'ils existent des lois qui sanctionnent le braconnage/trafic illicite de faune/flore? Oui  Non

- 9- Connaissez-vous la CITES ?  Oui  Non

Si Oui (préciser la source).....

10- Selon vous quels mécanismes doit-on mettre en place pour une mise en œuvre effective de CITES dans cette localité.....

.....  
.....

11- Quelles sont les menaces auxquelles font fassent la faune et la flore sauvage dans cette localité?

.....  
.....  
.....  
.....

12- Selon vous quelles solutions doit-on mettre en place pour contrecarrer ce braconnage/trafic illicite de faune et de flore sauvages ?

.....  
.....  
.....

13- Connaissez-vous d'autres structures qui interviennent dans le contrôle des animaux et des plantes ?

Si oui, citez-les.....

Si Non (fin du questionnaire).

14- Quels types de relations entretenez-vous avec les autres structures dans ce cadre ?

.....

15- Quelle sera votre contribution dans sa mise en œuvre ?.....

.....  
16- Commentaires.....  
.....  
.....

Merci de votre disponibilité